

SMBV2A

Procès-Verbal

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle-Balsac, sous la présidence de M. ARTUS Michel

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE: M. ARTUS Michel, M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BERNIÉ Christophe, M. BOUCHET Didier, M. CROS Emmanuel, M. DELERIS Francis, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. MARTY Patrick, M. MARTY Paul, M. PRINGAULT Pascal, Mme VARSI Florence, M. VIDAL Jean-François, M VIVENS André

Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote: M. ROUQUETTE Michel, M. RIGAL Bernard

Élus du SMBV2A excusés: M. BERNAD Pierre-Louis, M. CROS Sébastien donne pouvoir de vote à M. BERNIÉ Christophe, M. DELPECH Michel donne pouvoir de vote à M. VIVENS André, Mme LACOMBE Sophie, M. ISSALY Jean-Pierre donne pouvoir de vote à M. ARTUS Michel, M. LACOMBE Christian, M. LACOMBE Jean-Marie, Mme LACOMBE Sophie, Mme MOYA Catherine, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, Mme TAUSSAT Régine, M. CARRIE Jean-Claude, Mme PAGES-TOUZE Laurence, M. BOUYSSOU Yves, M. ALIBERT Jean-Louis, M. GUIRAUD Denis, M. RUSCASSIE Gilles, Mme BERARDI Marion, M. LAGARRIGUE Gilles, M. ORCIBAL Jean-Sébastien,

Élus du SMBV2A absents: M. CATALA Guy, M. MOURIES Jérôme, M. PAULAT Jean-Luc, M. SEGUIN Denis

Services et partenaires présents: Agence de l'Eau Adour Garonne: M. DORADO Thibault, Rodez Agglomération: M. SERRANO Michel, SMBV2A: Mme SUDRES Marion, Mme FOURNEL Chloé, M. SENE-LACOMBE Paulin, Mme GOMBERT Pauline, Mme DOUZOU Lola, M. AROUS Oussema

Services et partenaires absents et excusés: néant

Président de séance: M. Michel ARTUS

Secrétaire de séance: M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour. Il salue particulièrement la présence de M. Cros Emmanuel, Maire de Laguëpie et Président de la nouvelle structure GEMAPI sur l'Aveyron Aval.

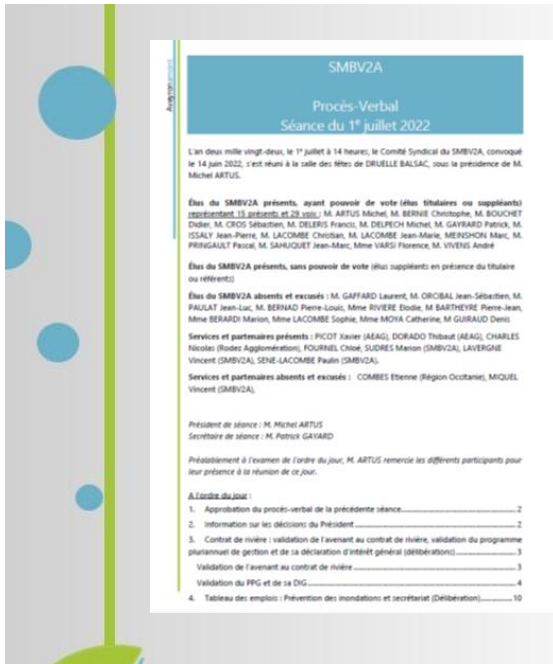
Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance	3
2.	Information sur les décisions du Président.....	3
3.	Actualisation de la composition du Conseil Syndical.....	4
4.	Bilan de l'activité 2023 : Rapport d'activités, Adoption du compte de gestion, Adoption du compte administratif	10
	Le rapport d'activités de l'année 2023.....	10
	Zoom sur l'action Baignade - Sécurisation sanitaire de la pratique de la baignade sur le bassin versant.....	11
	Bilan des travaux 2023.....	13
	Zoom sur les travaux de la renaturation de la Maresque	17

La prévention des inondations	24
La gestion concertée du bassin versant Aveyron amont.....	25
Compte de gestion et Compte administratif 2023	25
5. Zoom sur quelques actions.....	29
Programme inondations – Actions PEP-PAPI 2024.....	29
Animation Etangs du Ségala – NATURA 2000 2024.....	34
Lutte contre Faxonius Rusticus	34
Programme agricole.....	35
Travaux des milieux aquatiques pour l’année 2024	38
6. Proposition d’activités pour 2024.....	40
Rappel des principales orientations du DOB.....	40
Les actions de bassin versant 2024.....	40
Adoption du budget 2024	43
Appels à cotisations 2024.....	45
7. Informations diverses.....	47
Modification du tableau des emplois	47
Créations d’emplois.....	48

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.



Conseil Syndical du 21 novembre 2023

- Validation du Programme d'Etudes Préalables aux inondations PEP PAPI
- Débat d'orientation budgétaire
- Tableau des emplois et réorganisation du personnel
- Adoption du règlement budgétaire et financier

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

M. ARTUS, Président, rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :

Décisions du Président après avis du bureau SMBV2A :

Administration :

- Organisation du service en lien avec le détachement de Vincent Lavergne, recrutement en accroissement temporaire d'activité de Oussema Arous et Lola Douzou
- Arrêté de titularisation de Chloé Fournel

Marché :

- Reconduction des accords cadres des clôtures et abreuvements
- Analyse des offres pour l'animation du site Natura 2000 Etang du Ségala

Financier :

- Adoption des Restes à Réaliser
- Demandes de financements, et actualisation du plan de financements

3. Actualisation de la composition du Conseil Syndical

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes d'Ouest Aveyron, portant modification d'un de leurs élus,

Les représentants de la communauté de commune Causse Aubrac :

Titulaires :	Suppléants :
CROS Sébastien	LACAZE François
BERNIE Christophe	CONSTANS Hélène
VIDAL Jean François	SAHUQUET Jean-Marc
Référents :	
BERTHOLENE	BERNIE Christophe
CAMPAGNAC	BADOC Grégory
GAILLAC D'AVEYRON	SOLIGNAC André
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	DA SILVA Fernand (Laissac)
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	DIJOLS Lionel (Sévérac l'Eglise)
PALMAS D'AVEYRON	CONSTANS Hélène (Palmas)
PALMAS D'AVEYRON	BREFUEL Jean-Marie (Coussergues)
PALMAS D'AVEYRON	LAGRIFFOUL Jérôme (Cruéjous)
PIERREFICHE	BACH Raphaël
SAINT LAURENT D'OLT	LOMBARD Vincent
SAINT MARTIN DE LENNE	BALITRAND Hervé
SAINT SATURNIN DE LENNE	DALLO Alexandre
SEVERAC D'AVEYRON	MAJOREL Aimé (Buzeins)
SEVERAC D'AVEYRON	BURGUIERE Philippe (Sévérac le Château)
SEVERAC D'AVEYRON	FABRE Emilie (Lapanouse)
SEVERAC D'AVEYRON	DE LESCURE Jérôme (Lavernhes)
SEVERAC D'AVEYRON	JAROUSSE Caroline (Recoules- Prévinquières)
VIMENET	AGATOR Laurent

Aveyronamont

Délibération 2024-01

DELIBERATION N°2024-01 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L5211-8

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2020 du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les délibérations des EPCI-FP adhérentes au SMBV2A portant désignation de leurs élus respectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes des Causse à l'Aubrac, portant modification de l'un de leurs élus,

Monsieur le Président propose d'actualiser la composition du conseil syndical, les modifications sont inscrites en italique, avec :

Les représentants de la communauté de commune Des Causse A l'Aubrac :

Titulaires :
CROS Sébastien

Suppléants :
LACAZE François

BERNIE Christophe
VIDAL Jean François

CONSTANS Hélène
SAHUQUET Jean-Marc

Référents :

BERTHOLENE
CAMPAGNAC
GAILLAC D'AVEYRON
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE
PALMAS D'AVEYRON
PALMAS D'AVEYRON
PALMAS D'AVEYRON
PIERREFICHE
SAINT LAURENT D'OLT
SAINT MARTIN DE LENNE
SAINT SATURNIN DE LENNE
SEVERAC D'AVEYRON
SEVERAC D'AVEYRON
SEVERAC D'AVEYRON
SEVERAC D'AVEYRON
SEVERAC D'AVEYRON
VIMENET

BERNIE Christophe
BADOE Grégory
SOLIGNAC André
DA SILVA Fernand (Laissac)
DIJOLS Lionel (Sévérac l'Eglise)
CONSTANS Hélène (Palmas)
BREFUEL Jean-Marie (Coussergues)
LAGRIFFOUL Jérôme (Cruéjoul)
BACH Raphaël
LOMBARD Vincent
BALITRAND Hervé
DALLO Alexandre
MAJOREL Aimé (Buzeins)
BURGUIERE Philippe (Sévérac le Château)
FABRE Emilie (Lapanouse)
DE LESCURE Jérôme (Lavernhes)
JAROUSSE Caroline (Recoules- Prévinières)
AGATOR Laurent

LE COMITE SYNDICAL :

DECIDE d'actualiser la composition du comité syndical de la manière suivante :

Les représentants de la communauté de commune Aubrac Lot Causse Tarn :

Titulaires :
SEGUIN Denis

Suppléants :
POURQUIER Jean-Paul

Référents :

MASSEGROS CAUSSE ET GORGES CALMELS Jean

Les représentants de la communauté de commune Muse et Raspes :

Titulaires :
MOURIES Jérôme

Suppléants :
ARGUEL Jean Claude

Référents :

VERRIERES ARGUEL Jean Claude

Les représentants de la communauté de commune Des Causse A l'Aubrac :

Titulaires :
CROS Sébastien
BERNIE Christophe
VIDAL Jean François

Suppléants :
LACAZE François
CONSTANS Hélène
SAHUQUET Jean-Marc

Référents :

BERTHOLENE
CAMPAGNAC
GAILLAC D'AVEYRON
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

BERNIE Christophe
BADOE Grégory
SOLIGNAC André
DA SILVA Fernand (Laissac)
DIJOLS Lionel (Sévérac l'Eglise)

PALMAS D'AVEYRON	<i>CONSTANS Hélène (Palmas)</i>
PALMAS D'AVEYRON	<i>BREFUEL Jean-Marie (Coussergues)</i>
PALMAS D'AVEYRON	LAGRIFFOUL Jérôme (Cruéjoul)
PIERREFICHE	BACH Raphaël
SAINT LAURENT D'OLT	LOMBARD Vincent
SAINT MARTIN DE LENNE	BALITRAND Hervé
SAINT SATURNIN DE LENNE	DALLO Alexandre
SEVERAC D'AVEYRON	MAJOREL Aimé (Buzeins)
SEVERAC D'AVEYRON	BURGUIERE Philippe (Sévérac le Château)
SEVERAC D'AVEYRON	FABRE Emilie (Lapanouse)
SEVERAC D'AVEYRON	DE LESCURE Jérôme (Lavernhe)
SEVERAC D'AVEYRON	JAROUSSE Caroline (Recoules-Prévinquières)
VIMENET	AGATOR Laurent

Les représentants de la communauté de commune Comtal Lot Truyère :

Titulaires :	Suppléants :
DUFIEU Alain	GAFFARD Laurent

Référents :

GABRIAC	BAYLES Bertrand
LA LOUBIERE	CHAUCHARD Léo
MONTROZIER	CASTELLA Yves

Les représentants de la communauté de commune Lévezou Pareloup :

Titulaires :	Suppléants :
BERNAD Pierre-Louis	JALBERT Daniel

Référents :

SEGUR	SIGAUD Guilhem
VEZINS	BANCAREL Jean-Marie

Les représentants de la communauté de commune Pays de Salars :

Titulaires :	Suppléants :
LACOMBE Sophie	GINESTET Germain

Référents :

AGEN D'AVEYRON	BAPTISTE André
ARQUES	GAUBERT Clémence
FLAVIN	FOURY Stéphane
LE VIBAL	CHAUCHARD Bruno
PONT DE SALARS	BAULEZ Vincent

Les représentants de Rodez Agglomération :

Titulaires :	Suppléants :
BOUCHET Didier	PAGES TOUZE Laurence
TAUSSAT Régine	MONTOYA Jacques
RAUNA Alain	CENSI Martine
CATALA Guy	MAZUC Christian
GAYRARD Patrick	CAYLA Florence
PAULAT Jean Luc	BERARDI Marion

PRINGAULT Pascal
VARSI Florence

LOPEZ Sylvie
RIVIERE Elodie

Référents :

DRUELLE BALSAC – DRUELLE
LE MONASTERE
LUC-LA-PRIMAUBE
OLEMPS
ONET LE CHATEAU
RODEZ
SAINTE RADEGONDE
SEBAZAC CONCOURES

ALBESPY Michel
DIEUDE Robert
DELHEURE Christian
PELLETIER Michel
LIPINSKI Stanislas
LIEGEOIS Patrick
SOULIE Anthony
NAYRAC Bernard

Les représentants de la communauté de commune Conques Marcillac :

Titulaires :
LACOMBE Jean Marie

Suppléants :
ALIBERT Jean Louis

Référents :

CLAIRVAUX
SALLES LA SOURCE
VALADY

LACOMBE Jean-Marie
ALIBERT Jean Louis
GALIERE Rober

Les représentants de la communauté de commune Pays Ségali :

Titulaires :
ARTUS Michel

Suppléants :
CARRIERE François

Référents :

BARAQUEVILLE
CALMONT
CASTANET AVEYRON
BOUSSAC
COLOMBIES
MANHAC
MOYRAZES

AUGIE Joel
MAZARS David
BLANC Sébastien
CAZALS Bernard
VABRE Phillipe
ARTUS Michel

Les représentants de la communauté de commune Aveyron Bas Ségala Viaur :

Titulaires :
LACOMBE Christian

Suppléants :
MARTY Paul

Référents :

LA BASTIDE L'EVEQUE – LE BAS SEGALA
LA CAPELLE BLEYS
LESCURE-JAOUL
PREVINQUIERES
RIEUPEYROUX
SAINT SALVADOU- LE BAS SEGALA
VABRE TIZAC – LE BAS SEGALA

MURATET Catherine
RIGAL Bernard
ROUQUETTE Michel
BESSIERE Jean-Marc
COLOMBIES Hervé
SOUYRI Jacques
BROS Daniel

Les représentants de la communauté de commune Pays Rignacois :

Titulaires :

Suppléants :

ISSALY Jean Pierre

BOUYSSOU Yves

Référents :

ANGLARS

VIGUIE Pierre

BELCASTEL

REYNIER Vincent

BOURNAZEL

DURAND Claude

ESCANDOLIERES

FLOTTES Hervé

GOUTRENS

FRAYSSINET Nicolas

MAYRAN

FRAYSSE Kevin

RIGNAC

ISSALY Jean Pierre

Les représentants de la communauté de commune Plateau de Montbazens :**Titulaires :**

DELERIS Francis

Suppléants :

MARTY Hervé

Référents :

BRANDONNET (GEMAPI)

MARTY Hervé

COMPOLIBAT (GEMAPI)

DELERIS Francis

DRULHE

MOULINO Arnaud

LANUEJOULS (GEMAPI)

GARRIC Benoit

PRIVEZAC (GEMAPI)

CHAHINIAN Gilles

ROUSSENNAC (GEMAPI)

CAYSSIAL Sébastien

VAUREILLES

BERNUSSOU Laurent

Les représentants du territoire (communes de BRANDONNET, COMPOLIBAT, LANUEJOULS, PRIVEZAC, ROUSSENNAC) :**Titulaires :**

MARTY Patrick

Suppléants :

DESTREBECQ Clovis

Référents :

BRANDONNET (COMPL. GEMAPI)

DUPONCHEL Christelle

COMPOLIBAT (COMPL. GEMAPI)

DESTREBECQ Clovis

LANUEJOULS (COMPL. GEMAPI)

CASTELLA Marie

PRIVEZAC (COMPL. GEMAPI)

TARAYRE Pascal

ROUSSENNAC (COMPL. GEMAPI)

MARTY Patrick

Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :**Titulaires :**

ORCIBAL Jean-Sébastien

Suppléants :

RUSCASSIE Gilles

DELPECH Michel

RIGAL Dominique

BARTHEYE Pierre-Jean

CARRIE Jean Claude

MOYA Catherine

GUIRAUD Denis

VIVENS André

LAGARRIGUE Gilles

Référents :

BOR-ET-BAR

DEBAR Serge

LA FOUILLADE

VIDAL Bernard

LA ROUQUETTE

VIVENS André

LUNAC

PUECHBERTY Christophe

MALEVILLE

GINESTE Benoit

MARTIEL
MONTEILS
MORLHON
NAJAC
SAINT ANDRE DE NAJAC
SAINT IGEST
SAINT REMY
SAINTE CROIX
SANVENSA
SAVIGNAC
TOULONJAC
VAILHOURLES
VILLEFRANCHE
VILLENEUVE

VILLAIN Claude
BONNET Gregoire
CHAMBERT Bernard
BARTHEYE Pierre Jean
MERCADIER Dorian
TEULIER Daniel
MOYA Catherine
LASCHON Isabelle
LAGARRIGUE Gilles
DATCHARY Patrick
RUSCASSIE Gilles
CHANUT Christian
ORCIBAL Jean Sébastien
TREBOSC Anne

Les représentants de la communauté de commune Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :

Titulaires :

CROS Emmanuel

Suppléants :

BESSEDE Daniel

Référents :

CASTANET TARN ET GARONNE

GINALS

LAGUEPIE

PARISOT

FLORENS Michel

COUTANCIER Jean

MAGES Bernard

ICHES Alain

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

4. Bilan de l'activité 2023 : Rapport d'activités, Adoption du compte de gestion, Adoption du compte administratif

Le rapport d'activités de l'année 2023

Marion Sudres rappelle que le rapport d'activité est disponible sur le site internet du SMBV2A. Lien du rapport d'activité : [Rapport-activite-structure-2023.pdf \(aveyronamont.fr\)](https://www.aveyronamont.fr/Rapport-activite-structure-2023.pdf)



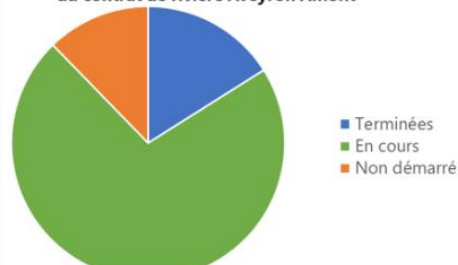
La 4ème année du contrat de rivière Aveyron amont



- 88% des actions sont en cours ou terminées
 - o 9 actions en « souffrances »
 - o 7 actions au-delà des objectifs initiaux

- Validation de l'avenant, à mi-parcours :
 - o 30 fiches actions ont été modifiées et 17 nouvelles actions ont été créées.
 - o total de 104 et 20,7 millions d'euros TTC

Etat des réalisations du contrat de rivière Aveyron Amont



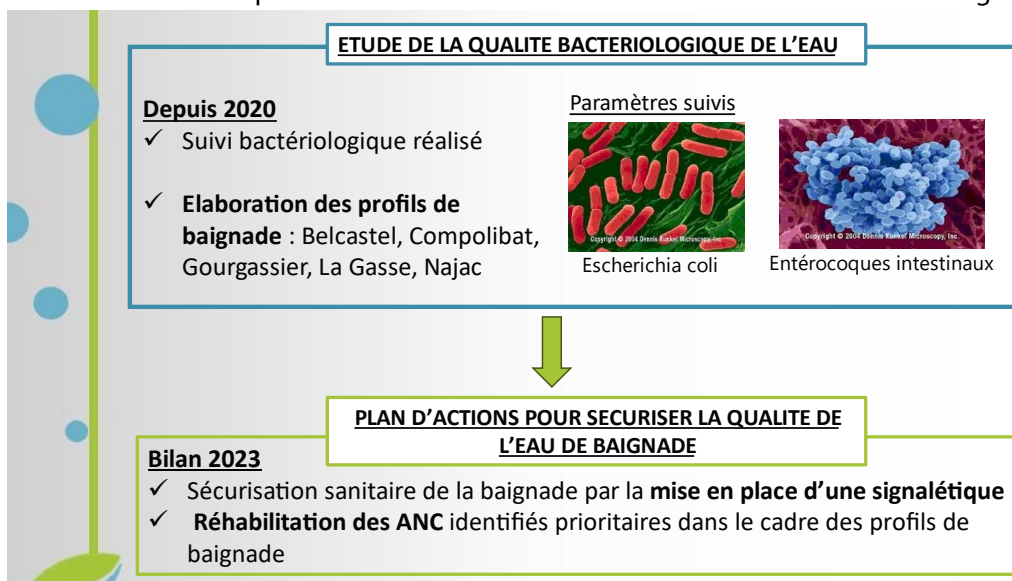
Aveyronamont

Marion Sudres précise que quelques actions sont « en souffrances ». Elles ont été présentées au comité technique, en charge du suivi du contrat de rivière. Les suites proposées sont :

Action en souffrance	Proposition
Plans d'eau	Discutés plus tard dans le conseil syndical
La création de référence sur le pâturage en zones humides	Continuer à expérimenter avec l'Agri Campus La Roque, Être disponible auprès des exploitants volontaires
Continuité écologique	Réaliser l'action d'un guide sur les bonnes pratiques s'appuyant sur des exemples locaux
Valorisation touristique de la vallée de l'Aveyron	Cette action, dont la compétence relève plutôt du tourisme, n'a pas pu être mise en œuvre. Il est proposé de se rapprocher des acteurs du tourisme (Offices, Pôles pleine nature,) et de trouver les bons interlocuteurs pour pouvoir la mettre en œuvre dans les prochaines années.

Zoom sur l'action Baignade - Sécurisation sanitaire de la pratique de la baignade sur le bassin versant

Mme Lola DOUZOU présente l'action en cours concernant la sécurisation de baignade.



Le SMBV2A est venu en appui de plusieurs communes pour sécuriser la baignade. Dans un premier temps, un suivi bactériologique de l'eau a été réalisé. Ces analyses permettent de suivre les paramètres d'Escherichia coli et d'Entérocoques intestinaux qui sont des indicateurs de contamination fécale de l'eau.

Dans un second temps, des profils de baignade ont été réalisés pour les sites de Belcastel, de Compolibat, du Gourgassier, de la Gasse et de Najac. Ces profils de baignade, qui constituent une étape indispensable avant l'ouverture officielle d'un site, permettent d'identifier les sources potentielles de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et par conséquent d'affecter la santé des baigneurs.

En 2023, le SMBV2A a réalisé plusieurs actions afin de sécuriser sanitaire la pratique de la baignade sur la rivière Aveyron, en lien avec l'assainissement et l'activité agricole mais aussi via la mise en place d'une signalétique en entrée de site.

Fait en 2023✓ **Implantation de 6 panneaux :**

Baraqueville, Belcastel Compolibat, Villefranche-de-Rouergue (La Gasse, Gourgassier), Najac



Exemple de panneau posé - Compolibat
Aveyronnisme



Implantation du panneau à Najac par Anagram
et l'équipe en régie

Concernant la signalétique, 6 panneaux ont été implantés sur le bassin versant. On les retrouve sur les sites de Baraqueville, de Belcastel, de Compolibat, de La Gasse, du Gourgassier et de Najac. Ces panneaux ont été installés en vue d'améliorer la gestion quotidienne du site et la communication auprès des pratiquants de la baignade.

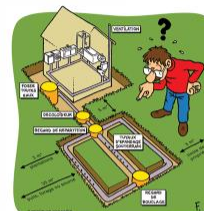
M. MARTY Paul informe que, sur le bassin versant du Viaur, des panneaux similaires ont été installés, et ont très bien été accueillis par les communes et la population.

Contexte : 66 ANC à réhabiliter en priorité – site de Belcastel, la Gasse, le Gourgassier et Najac

Aides de l'AEAG : Enveloppe de 264 000€ - **4 000 € d'aides par ANC réhabilité**

Fait en 2023-2024

- ✓ Dispositif « gagnant-gagnant » validé par les communautés de communes concernées
- ✓ 3 réunions d'information à destination des habitants : site de Belcastel, de la Gasse et du Gourgassier
- ✓ Premières prises de rendez-vous avec les habitants et techniciens SPANC

**En cours - 2024 :**

- ✓ Réunion d'information pour le site de Najac programmée
- ✓ Réunion mi-avril entre techniciens SPANC et AEAG pour faire le point : re-solliciter les habitants ?

Le SMBV2A a également travaillé sur la fiabilisation des assainissements non collectifs les plus impactant sur les zones à enjeux sanitaires de baignade, action qui a été déployée dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière.

Sur le bassin versant, 66 ANC situés en amont immédiat des sites de Belcastel, de la Gasse, du Gourgassier et de Najac ont été identifiés comme impactant dans les profils de baignade. Alors que l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne finançait plus depuis 2021 la réhabilitation des ANC, le SMBV2A a obtenu des aides dérogatoires exceptionnelles de l'AEAG au vu des enjeux sanitaires qui en découlent.

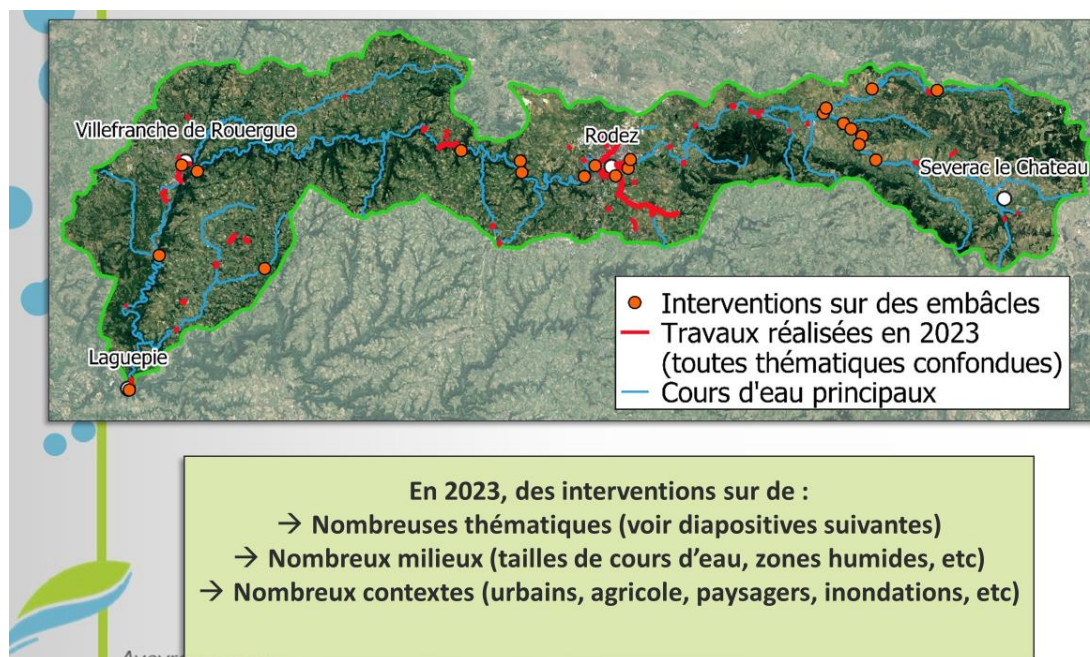
Plus précisément, l'AEAG s'engage à fiabiliser les ANC au niveau des zones de baignade avec une enveloppe de 264 000€ maximum pour les 66 ouvrages identifiés, ce qui équivaut à une aide forfaitaire de 4 000€ maximum par ANC réhabilité. Dans une logique de « gagnant-gagnant », cette aide suppose la réalisation des études préalables au transfert de la compétence Assainissement aux communautés de communes.

En 2023, les CC de Pays Rignacois et de Ouest Aveyron Communauté ont validé le dispositif gagnant-gagnant. Les réunions à destination des habitants pour leur présenter les aides suivent leur cours.

M. ARTUS Michel demande si la totalité de l'enveloppe va pouvoir être consommée. Mme DOUZOU Lola répond que l'objectif sera certainement atteint en totalité. M. DORADO Thibault rappelle que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a pu financer cette action à titre dérogatoire grâce au Contrat de rivière et aux engagements de chacun : Syndicat et Collectivités, dans cette opération. Cela témoigne de la confiance que l'Agence place dans le Syndicat. Il remercie pour tout le travail déjà opéré sur cette action.

M. DELERIS Francis informe que toutes les communes de la communauté de communes Plateau de Montbazens vont effectuer des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement collectifs, grâce à des aides de l'Agence de l'Eau qui finance ces travaux à hauteur de 70%. Ces travaux concerneront également la sécurisation du site de Baignade de Compolibat.

Bilan des travaux 2023



Paulin SENÉ LACOMBE, présente les interventions réalisées en 2023 dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG). Ce PPG est l'outil qui permet au SMBV2A d'intervenir physiquement sur le bassin versant. Il est reconnu d'intérêt général et est couvert par une Déclaration d'Intérêt Générale, décernée en 2022 par les services de l'Etat. Les diapositives suivantes présentent les thématiques d'interventions réalisées en 2023. Pour des questions de temps, seul un échantillon de réalisations sera illustré pour chaque thématique.

Mise en défens des berges et aménagements des points d'abreuvement



Rampe d'abreuvement
– CC Causses Aubrac



Mise en défens de berges –
Aveyron Bas Ségala Viaur



Abreuvoir gravitaire -
Aveyron Bas Ségala Viaur

→ 6 Chantiers
→ 17 points d'abreuvements réalisés
→ 3.5 km de berges clôturées

La pose de clôtures en berges (mise en défens) doit être associée à un point d'abreuvement pour conserver l'exploitation des parcelles par pâturage. Est illustrée ici une clôture en fil « lisse » (électrique) bien que des fils barbelés ou du grillage à mouton soient aussi possible.

Pour les systèmes d'abreuvement, la majorité de ceux qui ont été réalisés en 2023 étaient des rampes d'abreuvement et des abreuvoirs gravitaires alimentés depuis des sources. Des passages à gué ont aussi été aménagés.

Interventions sur les embâcles et la ripisylve (végétation des berges)

Traitement de la ripisylve –
Pays Rignacois et Pays
Ségali



Plantations – Pays de Salars



Retrait des embâcles contre les ouvrages
communaux/intercommunaux



Traitement des arbres basculés
(convention « gagnant/gagnant »)

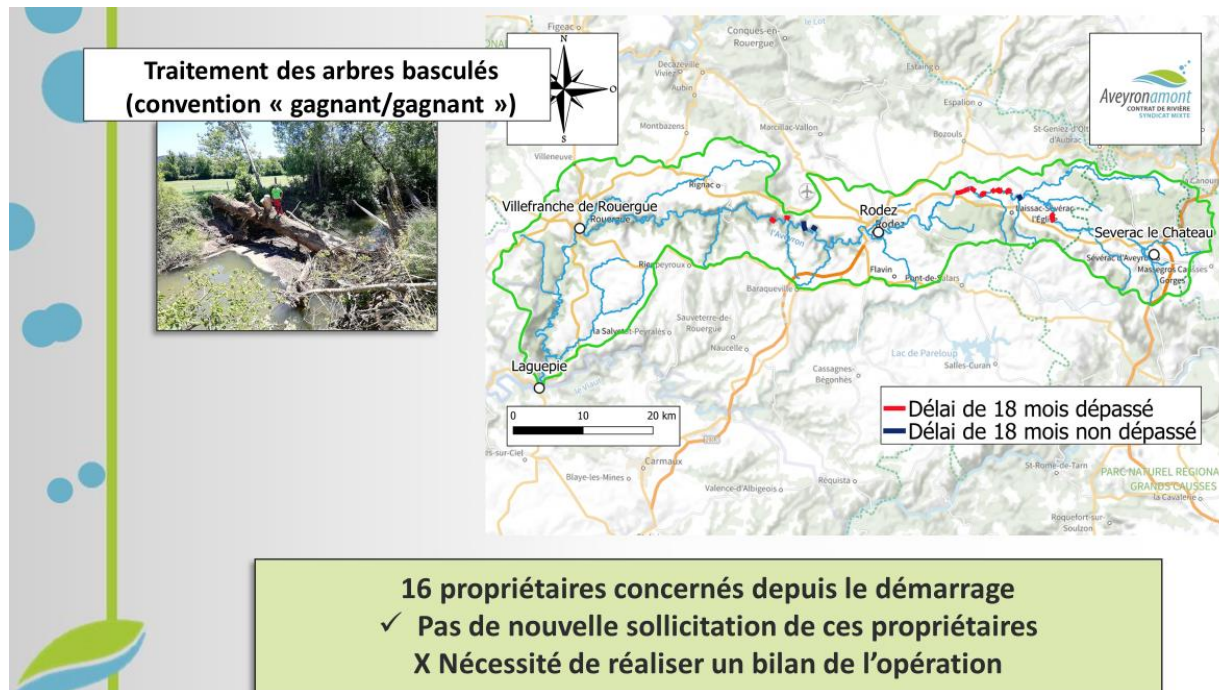


→ 5.6 km de ripisylve traitées
→ 2.3 km de plantations/regarnissages
→ 26 interventions sur des embâcles
soit 230 m³ (hors traversées urbaines)

Paulin SENE LACOMBE rappelle que la ripisylve est le nom donné à la végétation des berges d'une zone en eau (du latin ripa « rive » et silva « forêt »). Les interventions sur cette végétation sont multiples. Des chantiers de plantations ont été réalisés sur des sites dépourvus ou peu garnis en ripisylve. Un chantier de traitement de la végétation a été mené sur l'Aveyron en amont de la passerelle du Bousquet. L'objectif était de traiter les arbres morts ou à risques pour éviter la création d'un embâcle contre la passerelle, embâcle qui, lors d'une crue, pourrait la faire rompre.

Enfin, notre équipe en régie est intervenus à de multiples reprises et en de multiples endroits pour traiter les embâcles. Pour cela nous appliquons deux stratégies différentes. Les embâcles contre les ouvrages communaux et intercommunaux sont traités sans contreparties. Pour les embâcles sur des parcelles privées en dehors des zones à fort enjeu (traversées urbaines), le SMBV2A peut intervenir mais sous condition

- de la demande et de l'accord du/des propriétaire(s) de la parcelle
- de l'engagement du/des propriétaire(s) à exploiter dans un délai de 18 mois tous les peupliers de culture matures de la parcelle (signature d'une convention).



M. GAYRARD Patrick demande si les propriétaires tiennent leurs engagements à exploiter les arbres dépérissant.

Mme Chloé FOURNEL relève que très souvent, dans cette opération « Gagnant-Gagnant », si les engagements ne sont pas tenus, ce n'est pas du fait des propriétaires, mais des exploitants forestiers qui ne viennent pas réaliser les travaux. Vincent MIQUEL et Paulin SENÉ LACOMBE précisent que des difficultés se rajoutent à celle-ci. Le coût de l'énergie rendant les interventions moins rentables, les périodes d'interventions très contraintes sur des cours d'eau bordés de parcelles agricoles et les désaccords sur des parcelles en indivisions sont autant de freins à la réussite de cette démarche. Néanmoins cette stratégie « gagnant-gagnant reste récente et est aujourd'hui une réussite sur plusieurs parcelles.

M. VIDAL Jean-François demande s'il n'est pas envisageable de s'appuyer sur le CRPF, pour réaliser un système à bons de commandes et davantage aider les propriétaires.

Marion SUDRES répond que c'est une idée à envisager à l'avenir, mais qui demandera un très gros temps d'animation. Marion SUDRES propose que soit fait un bilan plus poussé de cette opération, peut-être par l'intermédiaire d'un stagiaire, comprenant un volet rencontre avec les propriétaires afin de comprendre quels sont les freins et les leviers à mobiliser pour rendre cette opération davantage efficace.

Lutte contre les espèces invasives

→ 26 sites différents
 → 8 espèces invasives concernées
 (Lagarosiphon, écrevisse à taches rouges, Renouée du Japon, Buddléia de David, Datura, Bambou, Myriophyle du Brésil, Jussie)

Ecrevisse à taches rouges (piège dans le lit du ruisseau) – Pays de Salars/Rodez Agglomération



Aveyronamont



Lagarosiphon – Ouest Aveyron



Renouée du Japon – Rodez Agglomération

La découverte régulière de nouvelles espèces invasives sur le bassin versant et la forte implantation d'espèces sur certains sites a contraint le Syndicat à adopter une nouvelle stratégie dans le cadre du PPG 2022-2031. La stratégie est donc d'intervenir sur les foyers historiques traités par l'équipe en régie depuis plus de 15 ans et où les efforts montrent leurs fruits. Seules les nouvelles espèces émergentes à l'échelle Aveyron Amont sont traitées.

Renaturation de certains cours d'eau, zones humides ou zones d'expansion de crues

Recharge sédimentaire – Comtal Lot Truyère



Reméandrage – Causses Aubrac



→ 4 cours d'eau différents
 → 950 mètres renaturés

Débusage – Pays Ségali



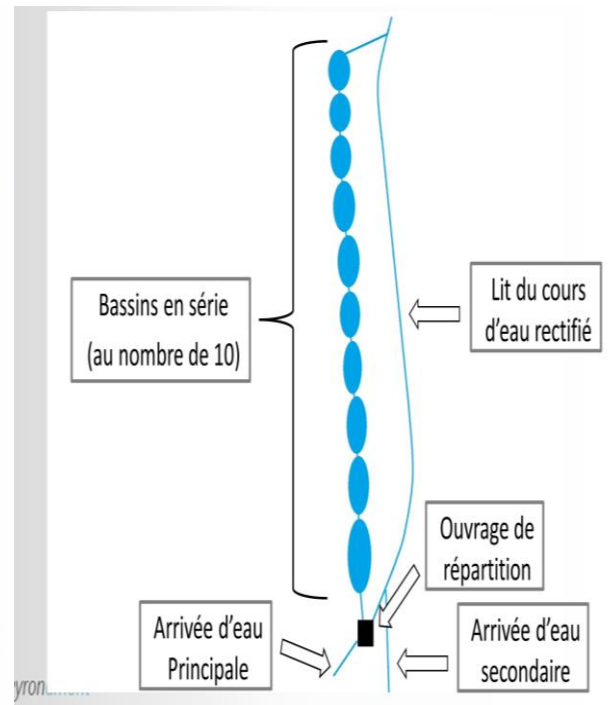
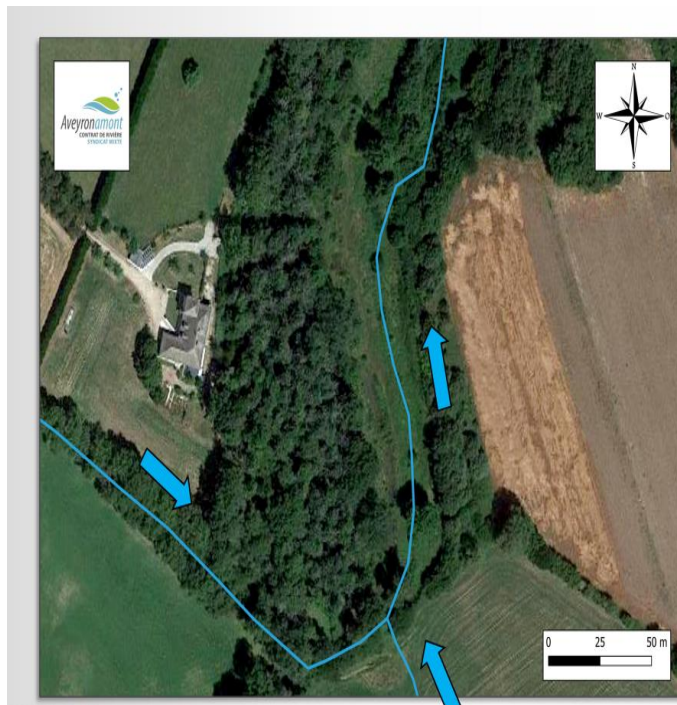
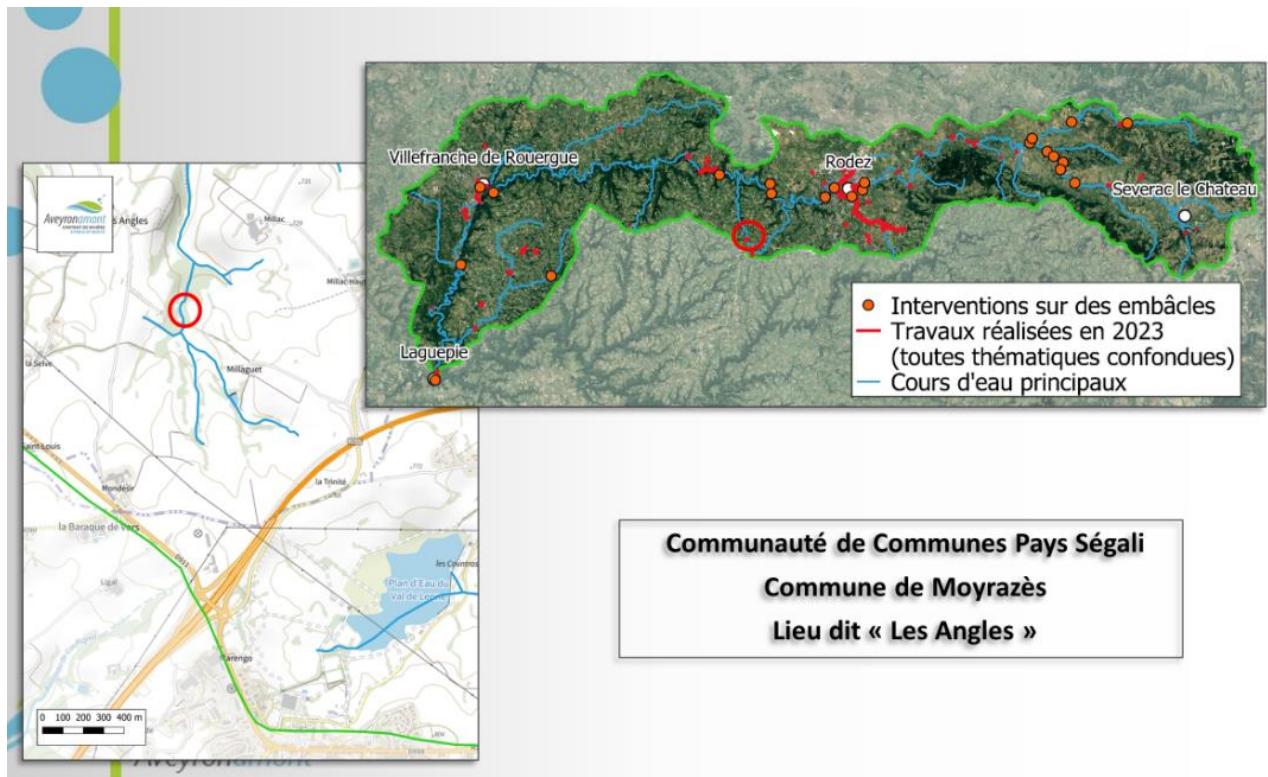
Aveyronamont

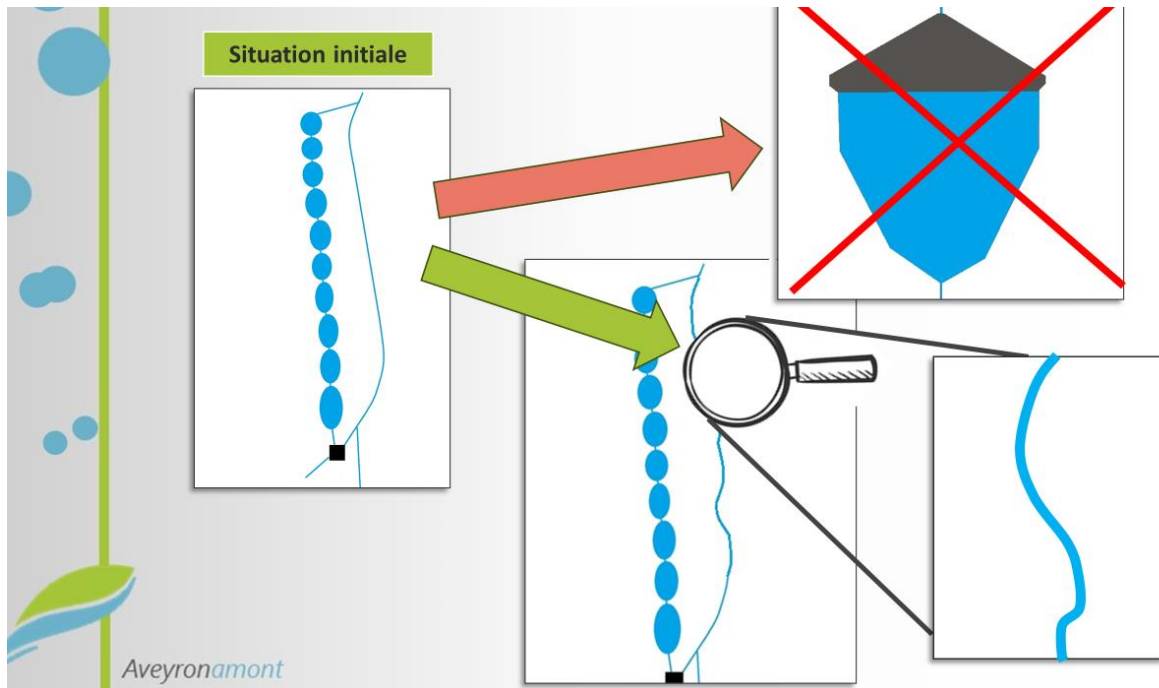
Les chantiers de renaturation sont le cœur d'intervention du PPG. Ils rassemblent les techniques les plus ambitieuses et efficaces pour restaurer les milieux aquatiques. Bien sûr, ces réalisations sont compatibles et souvent cumulées avec les interventions vues précédemment.

Zoom sur les travaux de la renaturation de la Maresque

Paulin SENÉ LACOMBE présente maintenant un zoom sur un chantier de l'année 2023, la renaturation de la Maresque de Moyrazès. Ce projet a été choisi car, au-delà des compétences sur les techniques de renaturation de cours d'eau, il a mobilisé les compétences des agents en termes de diagnostic hydraulique et d'animation de projet entre acteurs.

Présentation du site





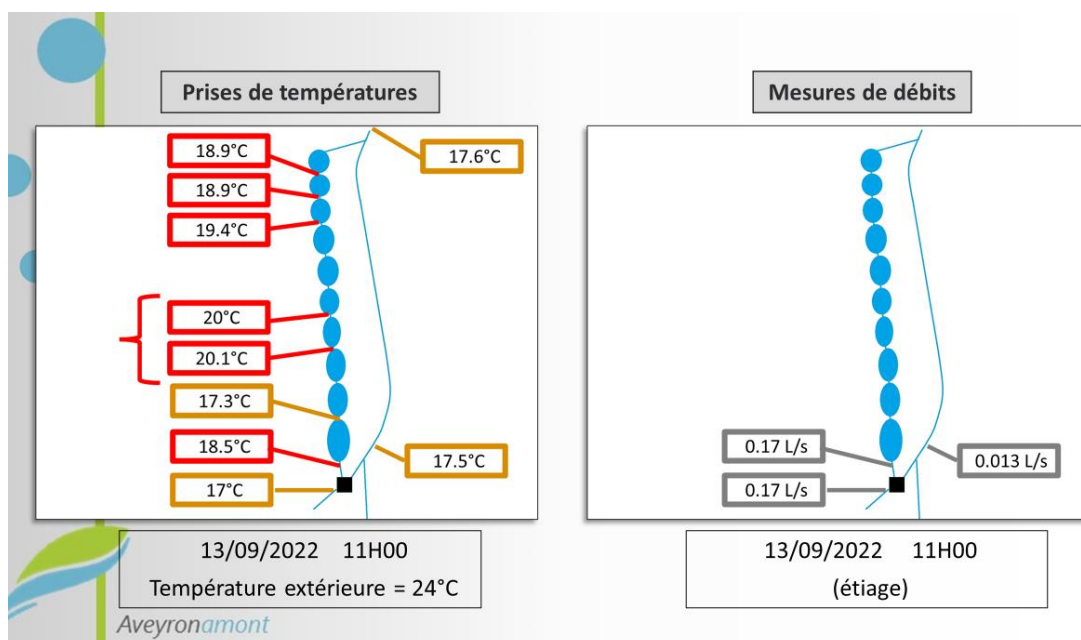
Le propriétaire souhaite créer un lieu d'accueil du public sur un parcours sensoriel. L'idée est de s'évader grâce à l'éveil des sens en cheminant sur différents sites/ateliers avec des écosystèmes différents (aquatiques, forêt, prairie, etc). Pour cela, il avait d'abord pensé à la création d'un plan d'eau pour permettre la baignade et avait contacté le SMBV2A pour un appui technique et administratif.

Ce projet se heurte à plusieurs problèmes :

- Création d'une étendue d'eau en barrage de cours d'eau interdite
- Création d'une étendue d'eau en dérivation contrainte par la topographie et le débit réservé obligatoire
- L'incitation à la baignade est soumise à la réalisation d'un profil de baignade (analyses d'eau)

Après discussion avec le propriétaire, un nouveau projet, compatible avec sa future activité va être étudié. Pour cela, l'intérêt écologique des mares va être observé, l'importance de la dérivation du débit vers les mares va être mesuré et la renaturation du ruisseau conceptualisée.

Diagnostic du SMBV2A



Les agents du SMBV2A sont venus à de multiples reprises durant l'année 2022 pour mesurer l'impact thermique et hydraulique des mares et de l'ouvrage répartiteur.

Bien que les mares se réchauffent beaucoup, l'eau rejetée dans le ruisseau ne fait pas augmenter la température de façon importante.

L'ouvrage répartiteur a quant à lui un impact très fort, car il dirige la quasi-totalité du débit d'étiage (période la plus sèche) vers les mares et non vers le ruisseau.



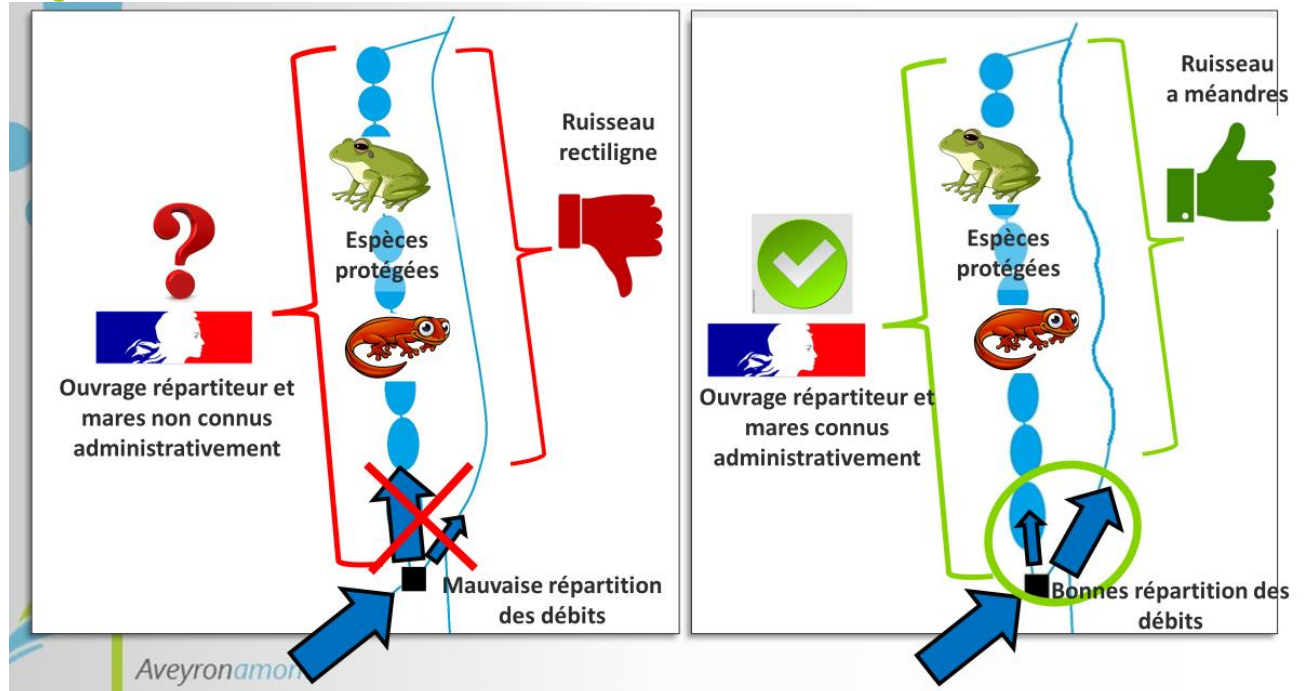
Le lit de la Maresque, est recalibré, rectiligne et s'incise. Les habitats originels ont en grande partie disparus, et l'augmentation des vitesses d'écoulement augmente les coups d'eau en aval lors des précipitations. Enfin, la continuité écologique est rompue par plusieurs passages busés.

Diagnostic de l'ADASEA d'Oc

L'ADASEA d'OC est venue sur le site pour observer les mares et rendre un avis sur leur intérêt écologique. En plus des espèces végétales et animales patrimoniales trouvées, plusieurs espèces menacées ont été observées comme une espèce de grenouille et une espèce de triton.



Diagnostic final



Nous pouvons en venir aux conclusions suivantes :

- L'ouvrage répartiteur a un très gros impact sur l'écoulement de l'eau vers le ruisseau. Cette dérivation en l'état actuel ne rentre pas dans le cadre réglementaire. De plus, cet ouvrage, ainsi que les mares, réalisés par un ancien propriétaire n'ont jamais fait l'objet d'une demande ou d'une déclaration auprès des services de l'état. Il est donc nécessaire de régulariser cette intervention.
- Les mares ont un intérêt écologique fort et doivent donc être préservées ainsi que leur fonctionnement. C'est-à-dire, qu'une circulation d'eau doit être maintenue à l'avenir pour pouvoir maintenir les espèces présentes.
- Enfin le ruisseau de la Maresque, en mauvais état pourrait être renaturé pour retrouver ses capacités écologiques et auto-épuratrices.

Après échanges avec le propriétaire, le projet et la répartition des tâches sont convenus.

Le SMBV2A :

- Renature le ruisseau
- Aide le propriétaire dans la démarche pour faire reconnaître administrativement l'ouvrage répartiteur et les mares, et définir le débit réservé à maintenir dans le ruisseau

Le propriétaire :

- Végétalise les bords de mares pour éviter le réchauffement
- Reprendra l'ouvrage répartiteur quand le débit réservé sera défini

Situation avant travaux



Phase travaux





Micro seuils en blocs et en pieux pour rehausser le niveau d'eau et éviter l'incision après chantier



Recharge sédimentaire pour recréer des habitats disparus, augmenter l'autoépuration de l'eau et limiter son réchauffement



Résultats des travaux



4 mois après travaux



Durant l'hiver après ces travaux, des plantations ont été réalisées pour permettre l'implantation rapide d'une ripisylve.

Photos avant et après travaux



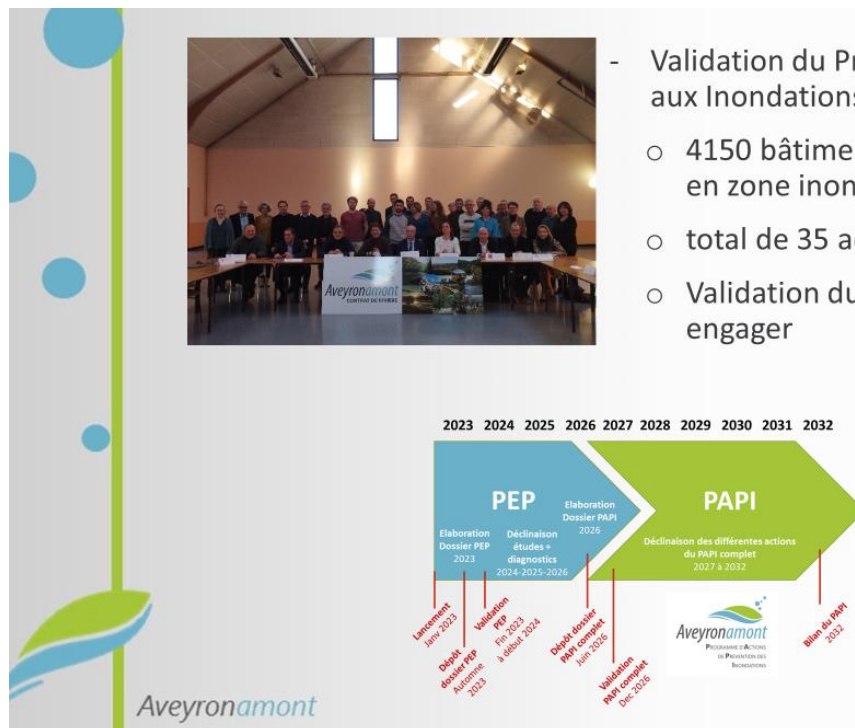
Monsieur PRINGAULT Pascal demande quel a été le coût de ce chantier. Le coût s'élève à environ 5000 € dont 75 % de financements extérieurs (agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Régional et Conseil Départemental).

M. GAYRARD Patrick et M. ARTUS Michel remercient les partenaires financiers et en particulier l'Agence de l'Eau Adour Garonne ici présente.

La prévention des inondations



- Validation du Programme d'Etudes Préalable aux Inondations PEP PAPI :
 - 4150 bâtiments et 3669 habitants sont situés en zone inondable
 - total de 35 actions et 1,4 millions d'euros TTC
 - Validation du programme et actions 2024 à engager



La gestion concertée du bassin versant Aveyron amont



- Appuis techniques
- Bilan du PPG 2015-2021
- Sensibilisation tout public :
 - Ecoles primaires : 89 animations sont programmées pour 1770 élèves
 - Futurs professionnels : agricoles et apprentis de l'artisanat
 - Tous les publics : participation initiatives locales, ciné table ronde,

Compte de gestion et Compte administratif 2023

Compte de gestion 2023

DELIBERATION N°2024-02 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

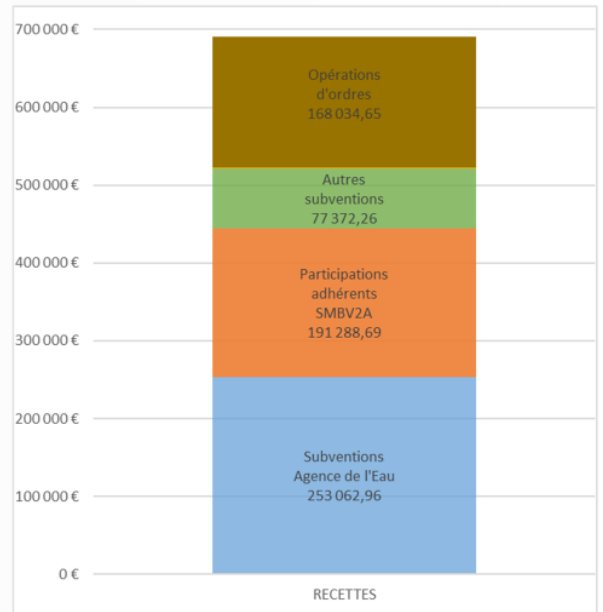
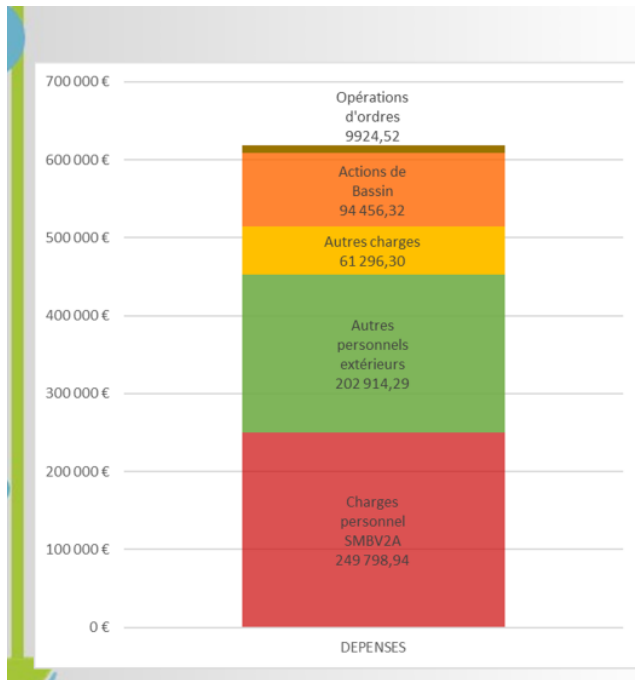
VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Le Comité Syndical constate que les résultats du compte de gestion 2023, établi par le receveur du SMBV2A sont identiques à ceux du compte administratif 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

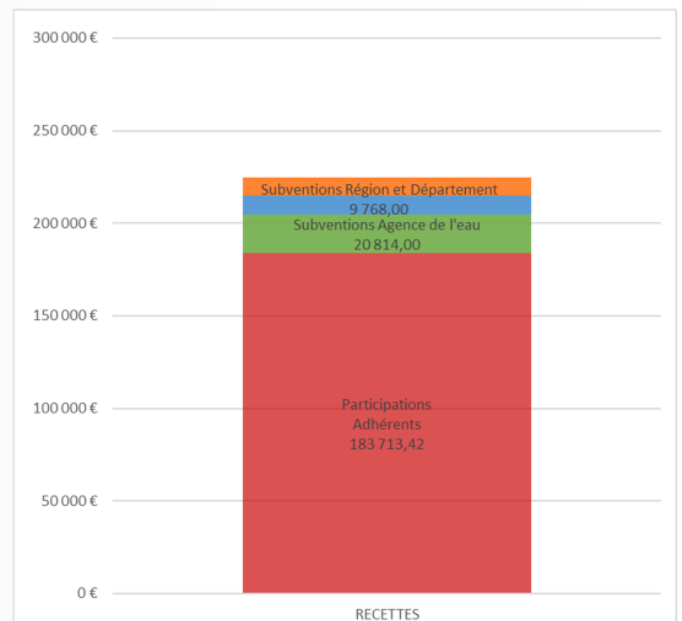
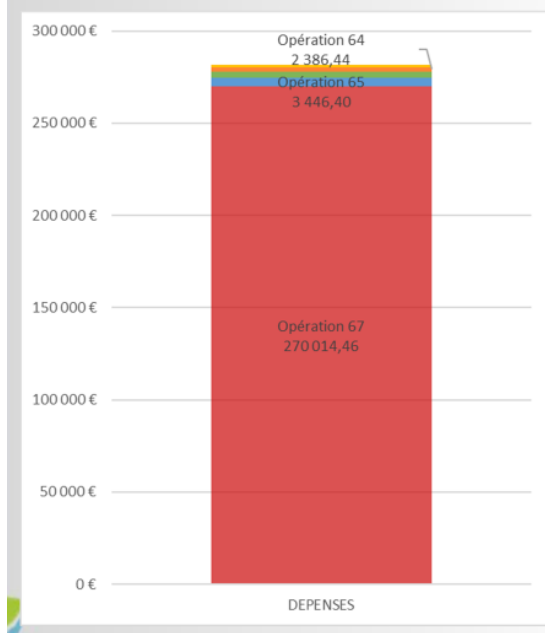
LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE**, le compte de gestion 2023 du SMBV2A.
(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

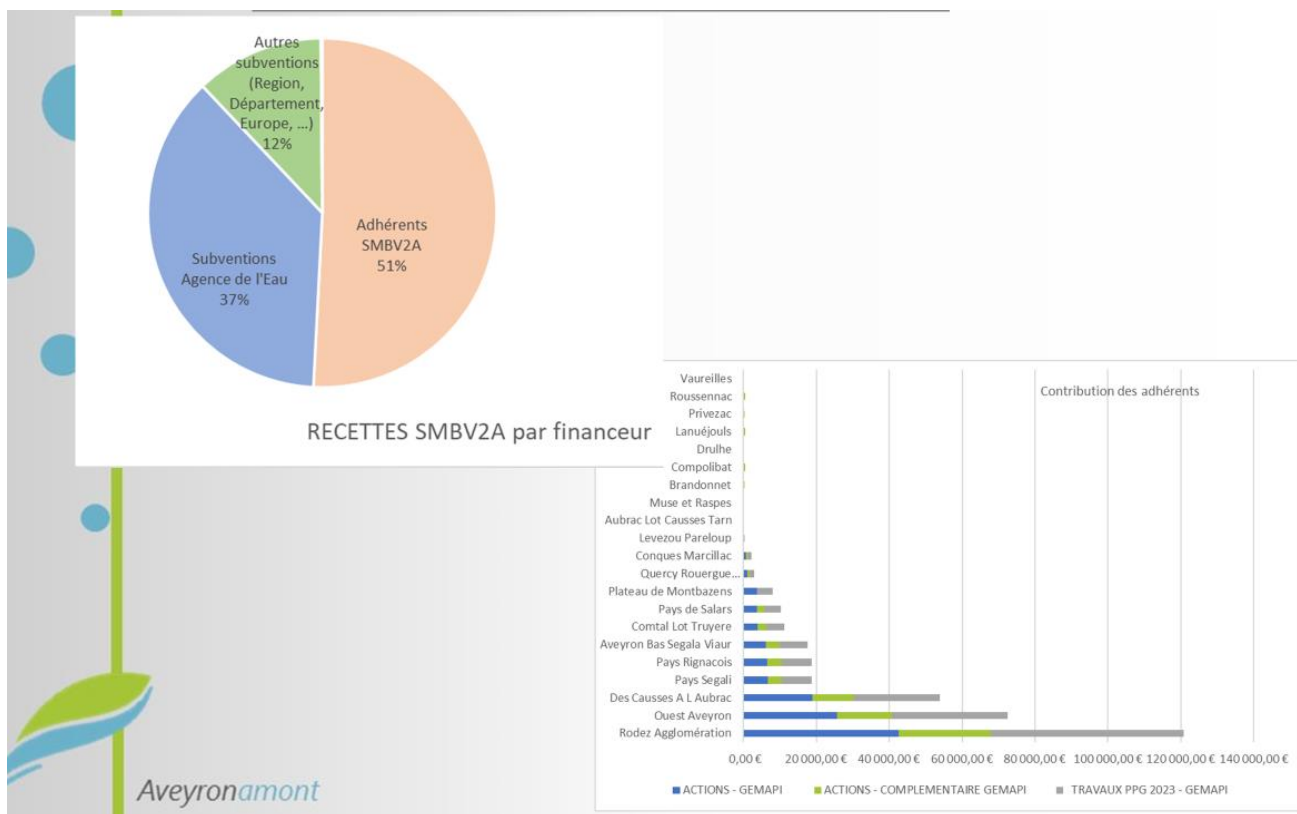
Compte administratif 2023 : Section de fonctionnement



Section d'investissement



Répartition des recettes



DELIBERATION N°2024-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2023 du SMBV2A qui s'établit ainsi :

CA 2023 SMBV2A	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/BESOIN EN FINANCEMENT REPORT DE 2022	206 803,09 €	- 25 505,13 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	608 465,85 €	281 490,82 €
RECETTES DE L'EXERCICE	690 707,78 €	224 739,64 €
SOLDE EXECUTION	289 045,02 €	- 82 256,31 €
RESTES À REALISER DEPENSES	/	431 707,93 €
RESTES À REALISER RECETTES	/	575 400,75 €

LE PRESIDENT N'ETANT PAS PRESENT LORS DU VOTE ET L'ASSEMBLÉE ÉTANT PRÉSIDIÉE PAR M.

GAYRARD Patrick VICE-PRÉSIDENT, LE COMITÉ SYNDICAL :

- APPROUVE, le compte de gestion 2023 du SMBV2A.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Résultat et affectation

	Dépenses	Recettes	Résultat
2023			
Fonctionnement	608 465,85	690 707,78	82 241,93
Investissement	281 490,82	224 739,64	-56 751,18
Report 2022			
Fonctionnement		206 803,09	
Investissement	25 505,13		
Résultat cumulé Fonctionnement	608 465,85	897 510,87	289 045,02
Résultat cumulé investissement	306 995,95	224 739,64	-82 256,31
RAR 2023			
Fonctionnement			
Investissement	431 707,93	575 400,75	
TOTAL RAR 2023	431 707,93	575 400,75	143 692,82
Résultat			
Fonctionnement	608 465,85	897 510,87	289 045,02
Investissement	738 703,88	800 140,39	61 436,51
001- Résultat d'investissement à reporter sur le BP 2024	-82 256,31		
1068- Excédent de fonctionnement à capitaliser sur l'investissement 2024			
002- Résultat de fonctionnement à reporter sur le BP 2024	289 045,02		

**DELIBERATION N°2024-04
AFFECTATION DU RESULTAT**

LE COMITE SYNDICAL :

Après avoir examiné le compte administratif 2023, indiquant le résultat de fonctionnement de l'exercice,

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 : - 82 256,31 €
 Solde des restes à réaliser dépenses d'investissement : 431 707,93 €
 Solde des restes à réaliser en recettes d'investissement : 575 400,75 €
 Excédent : 61 436,51 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : 82 241,93 €
 Résultat antérieur reporté en fonctionnement : 206 803,09 €
 Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002 : 289 045,02 €

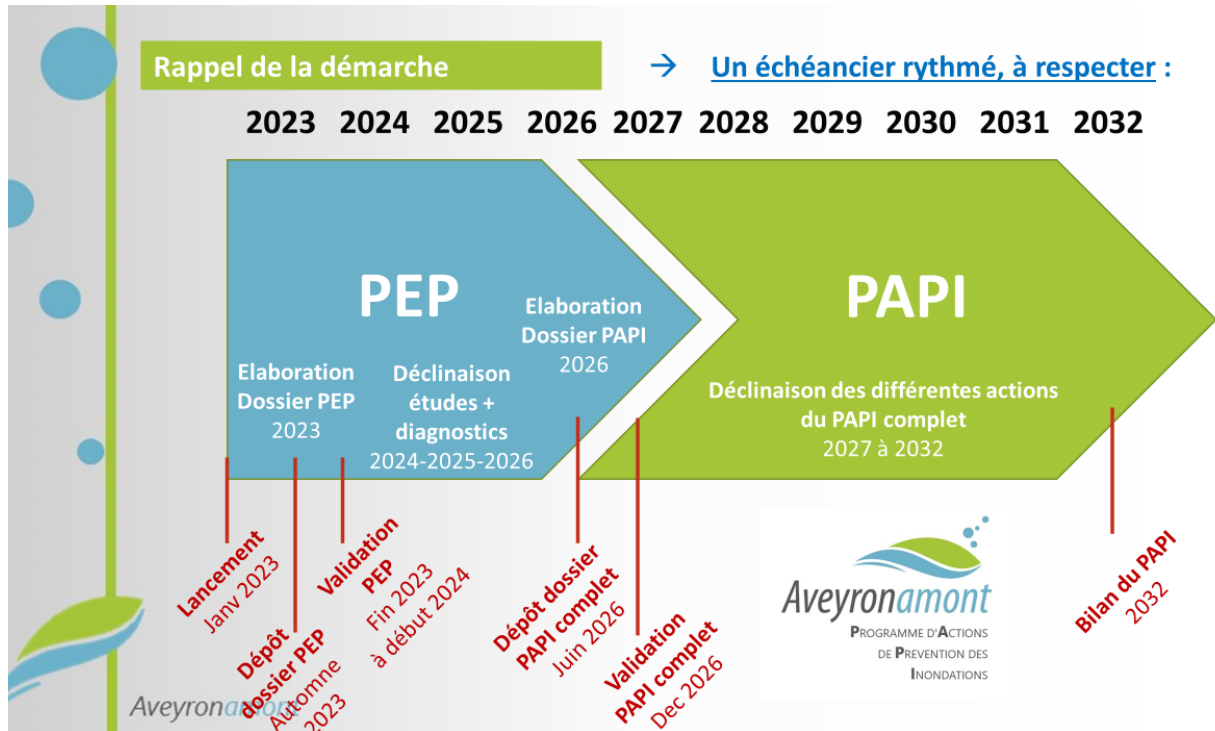
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de ne pas affecter d'excédent de fonctionnement au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
 Report au compte 002 : 289 045,02 €

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5. Zoom sur quelques actions

Programme inondations – Actions PEP-PAPI 2024

M Oussema AROUS présente les principales actions 2024 inondations



Présentation des actions envisagées en 2024

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

<p>1.4 : Planter de nouveaux repères de crues</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la connaissance sur les risques inondations - cultiver la mémoire du risque 		7000 €	
<p>1.6 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et informer le grand public au risque inondation par l'intermédiaire de plusieurs supports (expo itinérante, panneaux fixes...) - mettre en œuvre un évènement annuel dédié à la sensibilisation au risque inondation 		43900 €	
<p>1.7 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les scolaires au risque inondation - faire en sorte que les élèves touchés puissent à leur tour sensibiliser leurs proches adultes 		1434 €	
<p>1.8 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux prendre en compte le risque inondation au niveau des entreprises afin de les rendre plus résilientes techniquement et économiquement - identifier les potentiels besoins en diagnostics de réduction de la vulnérabilité (en lien avec l'action 5.3) 		Animation €	

Aveyronamont

Présentation des actions envisagées en 2024

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des PCS

- informer préventivement la population communale par rapport aux différents risques encourus, en particulier concernant le risque inondation
- planifier et faciliter la gestion de crise à l'échelle communale

Animation €



3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise

- mieux préparer les acteurs locaux et la population à la survenance d'une inondation
- rendre les services et populations plus résilientes face au risque
- corriger au besoin des défauts relevés dans le RETEX post-crise



Animation €



Aveyronamont

Présentation des actions envisagées en 2024

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux

Focus sur Bertholène et Villefranche

22500 €



5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable

Ensemble du bassin Aveyron Amont

11000 €



5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux

Focus sur Rodez, Onet et Villefranche




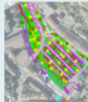



3900 €



Aveyronamont

Présentation des actions envisagées en 2024

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

<p>4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation - intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les futurs grands projets du territoire pour s'assurer d'une compatibilité</p>	
<p>4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme - intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU) - s'assurer que les futures autorisations d'urbanisme soient délivrées en prenant bien en compte les enjeux PI (et plus généralement GEMAPI)</p>	 
<p>4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation - limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié - Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique</p>	 
<p>4.4 : Réaliser une étude expérimentale sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation - limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié - Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique</p>	 

M. SERRANO précise que l'étude sur le bassin de Fontanges est une étude innovante et expérimentale, avec un objectif de reproductibilité. L'idée est d'imaginer des solutions pour gérer à la fois le ruissellement et l'inondabilité par débordement.

Il est rappelé que le Programme Inondation se déroule sur 8 ans, et que le Fonds Barnier permet un financement à 80%. L'AEAG peut intervenir également sur le fonctionnement, et selon les actions.

**DELIBERATION N°2024-05
ACTIONS PEP-PAPI 2024**

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU La lettre d'intention du 01/02/2024 transmise au Préfet de la Région pour la validation du dossier PEP PAPI

Monsieur le Président rappelle que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales qui donnent le cadre d'une gestion globale des inondations, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent aux collectivités de structurer leurs démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques, et de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

Afin de faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, le nouveau cahier des charges simplifie les procédures. Un programme préalable d'étude PEP, d'une durée maximale de 4 ans, doit être initié. Il permet, grâce à la déclinaison des études et des diagnostics, d'élaborer le programme d'actions de prévention des inondations complet PAPI.

Monsieur le Président précise que l'année 2024 a été dédiée à la mise en œuvre des premières actions du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations PEP-PAPI Aveyron Amont avec les élus et acteurs du bassin versant Aveyron Amont.

35 actions sont identifiées, soit sur l'ensemble du bassin versant soit localement. Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

En 2024, il est envisagé de mettre en œuvre 12 actions, portées par le SMBV2A. Ces actions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ces actions bénéficieront du soutien de nombreux partenaires : Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental...

	AMI		
Action et synthèse description 2024	MO/ partenaire	Coût prévisionnel 2024	Plan de financement 2024
A 1.4 : Planter de nouveaux repères de crues Cette action prévoit l'installation de 9 repères (Sévérac, Laissac, Bertholène, Coussergues, Gages-Montrozier, Toulonjac, Villefranche de Rouergue et Laguépie) et de 2 échelles de crue complémentaires (à Gages et Laguépie). Cette action inclut à la fois le recensement précis des sites et sources d'informations, la fourniture des repères et échelles de crues, le nivellement par un géomètre de l'ensemble des repères historiques (et éventuels reportages), l'intégration des nouveaux repères dans la base de données nationale des repères de crues.	SMBV2A	7 000 €	ETAT (FPRNM) 4 480 € SMBV2A 2 520 €
A 1.6 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation Dans le cadre de cette action, il a été proposé de mettre en place plusieurs supports de sensibilisation : une exposition itinérante, des panneaux fixes sur les secteurs à forts enjeux, temps fort annuel et maquette itinérante. Plusieurs communes sont concernées par la mise en place des panneaux fixes, notamment Bertholène, Gages, Rodez, Saint Rémy, Toulonjac et Villefranche de Rouergue.	SMBV2A	43 900 €	ETAT (FPRNM) 35 120 € SMBV2A 8 780 €
A 1.7 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation	SMBV2A	1 434 €	AEAG 717 € SMBV2A 286.80 € DEPARTEMENT 286.80 € REGION 143.40 €
A 1.8 : Sensibiliser les entreprises et professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable	SMBV2A/ CCI- CMA	Compris dans l'animation	Compris dans l'animation
A 3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	SMBV2A et communes volontaires	Compris dans l'animation	Compris dans l'animation
A 3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	SMBV2A/ETAT et communes concernées	Compris dans l'animation	Compris dans l'animation
A 4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	SMBV2A	Compris dans l'animation	Compris dans l'animation
A 4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	SMBV2A	7 500 €	AEAG 5 250,00 € REGION 750,00 € SMBV2A 1 500,00 €
A 4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation et renaturation	SMBV2A/ Association de bassin versant Tarn Aveyron	Compris dans l'animation	Compris dans l'animation

	AMI		
Action et synthèse description 2024	MO/ partenaire	Coût prévisionnel 2024	Plan de financement 2024
<p>A 4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation</p> <p>Vu l'augmentation exponentielle des surfaces imperméabilisées depuis quelques années et ses corollaires (aggravation du ruissellement urbain et de l'aléa et des risques inondation), il est envisagé de réaliser une étude expérimentale qui a vocation de définir un coefficient maximal d'occupation du sol sur le bassin du ruisseau de Fontanges à Onet le Château afin de maîtriser au mieux les phénomènes de ruissellement urbain et d'inondations potentiellement liées.</p>	SMBV2A	50 000 €	SMBV2A 40 000 € REGION 10 000 €
<p>A 5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux</p> <p>Les diagnostics seront proposés aux propriétaires volontaires qui seront prévenus préalablement et qui seront présents lors de la réalisation des diagnostics. A la suite des diagnostics, une phase de travaux pourra être établie en fonction des demandes des propriétaires (dans la phase de PAPI complet). Le SMBV2A sera en charge de les informer concernant les aides proposées par l'Etat pour la réalisation des mesures structurelles préconisées (installation des équipements de protection, travaux...) et pourra également les accompagner dans la démarche de demande de subvention.</p>	SMBV2A	22 500 €	ETAT (FPRNM) 11 250,00 € REGION 4 500,00 € SMBV2A 6 750,00 €
<p>A 5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable</p> <p>Les diagnostics seront proposés aux collectivités (communes et communautés de communes) et établissements publics volontaires. A la suite des diagnostics, une phase de travaux pourra être établie en fonction des demandes des propriétaires (dans la phase de PAPI complet). Le SMBV2A sera en charge d'informer les collectivités et établissements publics concernant les aides proposées par l'Etat pour la réalisation des mesures structurelles préconisées (installation des équipements de protection, travaux...) et pourra également les accompagner dans la démarche de demande de subvention.</p>	SMBV2A	11 000 €	ETAT (FPRNM) 4 400,00 € REGION 2 200,00 € SMBV2A 4 400,00 €
<p>A 5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux</p> <p>Le travail de préparation des diagnostics de réduction de vulnérabilité sera réalisé en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) permettant une prise en charge par les partenaires des frais de réalisation des diagnostics de la vulnérabilité. Un diagnostic rapide des pratiques sera réalisé par un conseiller de la CCI (ou CMA) lors d'un rendez-vous (pour une durée de 2 heures).</p> <p>Après la réalisation du diagnostic rapide, un rapport sera établi permettant d'identifier les besoins des gestionnaires des entreprises en matière de réduction de la vulnérabilité de leurs locaux face au risque d'inondation.</p>	SMBV2A/ CCI et CMA	3 900 €	ETAT (FPRNM) 1 950,00 € REGION 780,00 € CCI Aveyron 292,50 € CMA Aveyron 292,50 € SMBV2A 585,00 €

LE COMITE SYNDICAL :

PROGRAMME ces actions pour l'année 2024, prévoit l'inscription de la dépense et des recettes correspondantes au budget 2024 du SMBV2A,
 AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter des aides auprès des partenaires financiers,
 AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Animation Etangs du Ségala – NATURA 2000 2024

DELIBERATION N°2024-06 ANIMATION DU SITE NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA – ANNEE 2024

VU la délibération 2023-18 ANIMATION DU SITE NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA

Monsieur le Président rappelle que le site Natura 2000 Etangs du Ségala se situe en totalité sur le bassin versant Aveyron Amont, à cheval entre les intercommunalités de Pays Rignacois et Plateau de Montbazens. L'animation de ce site Natura 2000 Etangs du Ségala est porté par le SMBV2A.

Monsieur le Président précise que le Comité de Pilotage du Site Natura 2000 Etangs du Ségala, regroupe les principaux acteurs du territoire. Lors de sa dernière réunion, en 2023, le COPIL a proposé un programme prévisionnel d'actions 2024. Ce programme repose sur :

- Des actions en régie à hauteur de 1 972,5 €
- Des actions confiées à un prestataire extérieur, après réalisation d'un marchés publics à procédure adaptée, estimé à hauteur de 23 220 € TTC

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Dépenses 25 587 € TTC
- Recettes 25 587 € TTC FEADER NATURA 2000

Le Conseil Syndical DECIDE :

- D'ENGAGER le programme prévisionnel détaillé 2024 Natura 2000 Etangs du Ségala joint à la présente délibération ;
- D'APPROUVER le plan de financement,
- D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de subventions associés ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes administratifs afférents au dossier.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Lutte contre Faxonius Rusticus

DELIBERATION N°2024-07 LUTTE CONTRE FAXONIUS RUSTICUS - FINANCEMENTS

Le Président présente l'opération en cours visant à éradiquer du continent européen le premier foyer identifié de Faxonius Rusticus. Cette espèce d'écrevisse exotique et invasive est considérée comme l'une des écrevisses les plus invasives au monde et de provoque de sérieux impacts sur la faune et flore aquatique.

Un protocole a été mis en place avec l'OFB, la FDAAPPMA et le SMBV2A, appuyé par deux experts nationaux M Théo Duperray (bureau d'études Saules et Eaux) et M Frederic Grandjean (Professeur à l'Université de Poitiers). Il est prévu de mettre en place un suivi et une lutte active sur les ruisseaux où elle est connue, mais également de supprimer la population sur le plan d'eau. Le SMBV2A pilote l'opération globale 2024-2025. C'est à ce titre que le SMBV2A dépose un dossier de demande de financement. Il coordonne également la suppression de la population dans le plan d'eau. La FDAAPPMA coordonne le suivi et les captures dans le cours d'eau et réalise la synthèse annuelle des interventions. Les deux experts nationaux, M Théo Duperray (bureau d'études Saules et Eaux) et M Frederic Grandjean (Professeur à l'Université de Poitiers), en premier lieu valident et ajustent les protocoles à mettre en place.

Au regard des risques de dissémination de l'espèce par des personnes malveillantes la communication sur cette action est sommaire, à ce titre la localisation du site ne doit pas être diffusé.

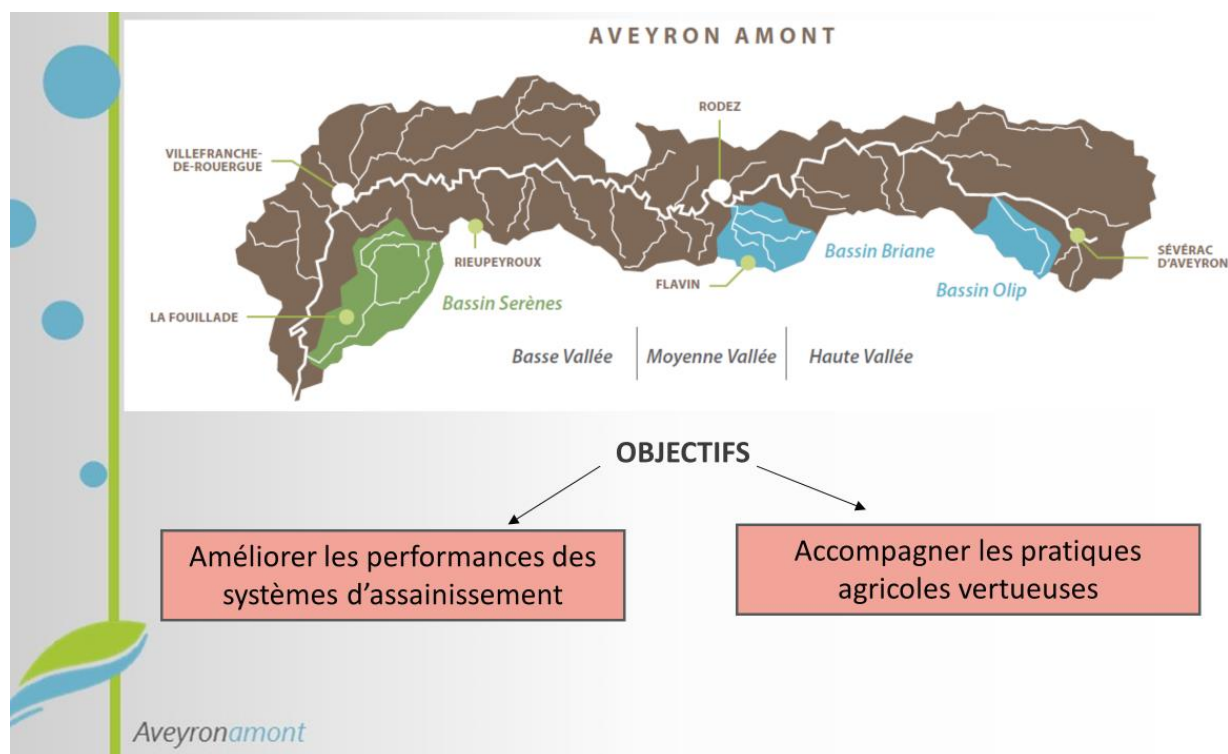
LE COMITE SYNDICAL :

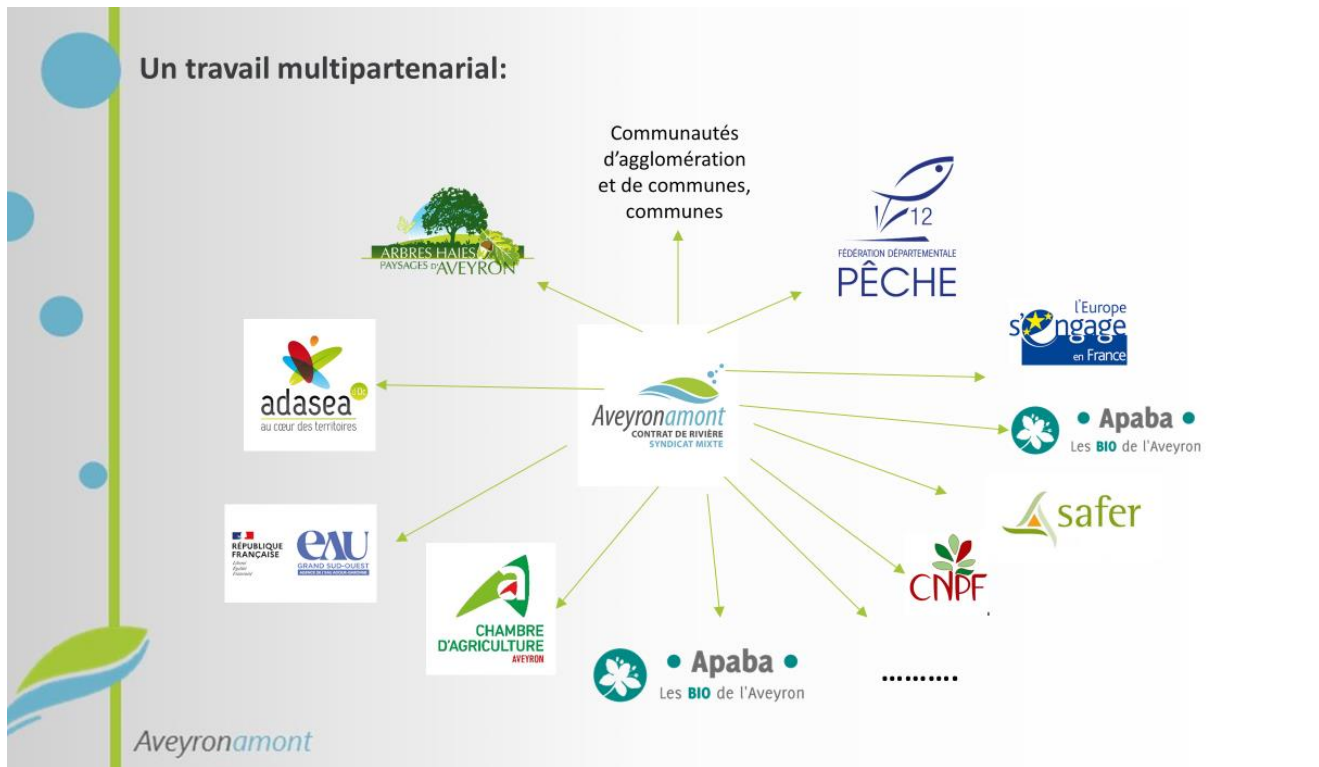
- Autorise le Président du SMBV2A à solliciter auprès de M. le Préfet une dérogation sur les règles d'autofinancement pour aller à 100% de financements extérieurs
- Autorise le Président du SMBV2A à solliciter des aides auprès des partenaires financiers : FOND VERT et AEAG

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Programme agricole

Mme Chloé FOURNEL présente les principales actions 2024 agricoles





LUTTER CONTRE L'ÉROSION, LE COLMATAGE, LE TRANSFERT DES POLLUANTS



L'action qui visait à aider les exploitants à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'acquisition de matériel alternatif de réduction de l'érosion et de l'usage des produits phytosanitaires (type semoir direct, herse étrille,...), n'a pas pu être mise en œuvre efficacement, car les nouvelles modalités d'aide rendent complexes les dépôts de « petits » dossiers. Il est proposé de faire le point annuellement avec la Chambre d'Agriculture, qui accompagne des dossiers de plus gros volume pouvant comprendre ce type d'équipement, afin de savoir si ils ont été acquis et accompagnés sur les territoires « prioritaires ».



En ce qui concerne les différentes actions « Plan d'Eau », elles n'ont pas pu être mises en œuvre en 2023 pour différentes raisons :

- Diagnostics et accompagnement pour l'amélioration environnementale de plans d'eau : à ce jour, les aides financières pour ce type de travaux n'existent plus (ex-PDRR) et il est donc difficile de proposer cette action qui n'apporte pas de plus-value directe pour le propriétaire (non réglementaire)
- Opération de gestion coordonnée des plans d'eau sur le sous-bassin du Cassurex : une réunion a été réalisée, tous les propriétaires concernés ont été conviés par courrier nominatif, mais seulement 2 se sont déplacés. Les moyens humains de 2023 n'ont pas permis de réaliser une animation efficace en les rencontrant individuellement.

Il est proposé de réorienter les actions de cette thématique, en élargissant du point de vue géographique, et en se concentrant sur les aspects socio-économiques des plans d'eau, via une enquête, à soumettre aux propriétaires de plans d'eau des BV de la Briane et de la Serène. Un focus particulier pourra être apporté sur plusieurs sous-bassins restreints, en réalisant l'enquête de vive-voix.

SENSIBILISER, FORMER, COMMUNIQUER

Journées techniques
Formations agronomie
Lettre AgriAveyronAmont
Facebook
Interventions scolaires

agri Aveyron amont

Bulletin de liaison des acteurs agricoles au contact de rivière Aveyron Amont

> édit'eau

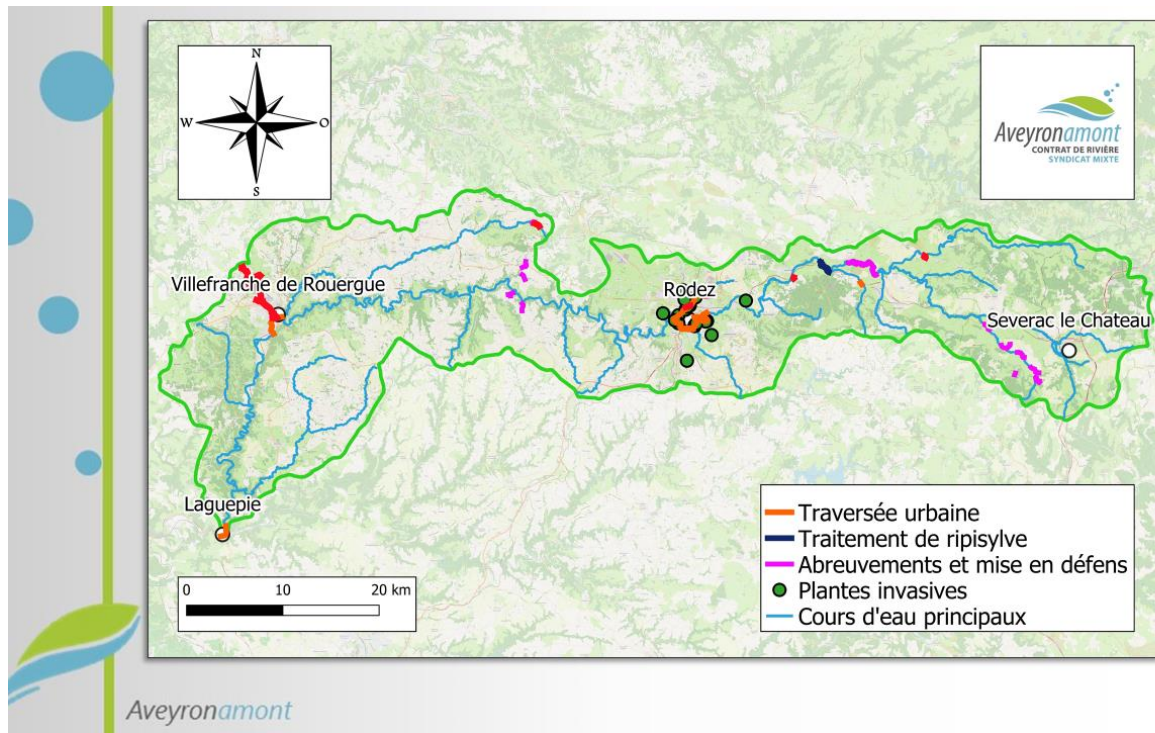
Le 10/05/2023 et en de nombreuses actions se déroulent à la fin de l'été d'activités agricoles complémentaires avec les propriétaires des plans d'eau concernés. Ces ateliers, qui se déroulent généralement sur le terrain de consultation des plans d'eau, ont pour objectif de sensibiliser les propriétaires des plans d'eau concernés à la nécessité de leur réalisation et de leur entretien.

BASSINS VERSANTS DE LA BRIANE ET DE LA SERÈNE

DES RENCONTRES TECHNIQUES POUR PRÉSENTER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES VOLONTAIRES

Le SIBVCA a organisé en novembre dernier, des rencontres techniques sur les 2 bassins concernés par des Groupements agricole rural, à l'initiative

Aveyronamont




La renaturation des cours d'eau

Le chantier de renaturation qui devait être réalisé sur le Bassin de l'Alzou est annulé. Après la sollicitation d'autres exploitants agricoles, ce chantier est donc remplacé par un second sur le même sous bassin versant et la même communauté de commune.

Renaturation		
 <p>Ruisseau de Roquemissou (Comtal Lot Truyère – 2023)</p>	Serre et ruisseau de Coussergues (Causse Aubrac)	Maintenu
	Ruisseau des Plaines (Comtal Lot Truyère)	Maintenu
	Renaturation de l'Auterne dans le secteur de Saint Mayme	Maintenu
	Renaturation de l'Auterne et le ruisseau de Fontanges (Rodez Agglomération)	Report de 2023
	Renaturation des têtes de l'Alzou (Pays Rignacois)	Annulé
	Renaturation du ruisseau de la Besade (Pays Rignacois)	Remplacement
	Ruisseau de Notre Dame (Ouest Aveyron)	Etude en cours - Reporté


Les chantiers abreuvement et mise en défens

**Ruisseau de Cassan
(Aveyron Bas Ségala Viaur – 2023)**



- En amont de la zone de baignade de Belcastel (Pays Ségali et/ou Pays Rignacois) Maintenu
- En zones d'expansion de crues (Comtal Lot Truyère et/ou Causses Aubrac) Sur sollicitation
- Sur le bassin versant de l'Olip (Causses Aubrac) Maintenu

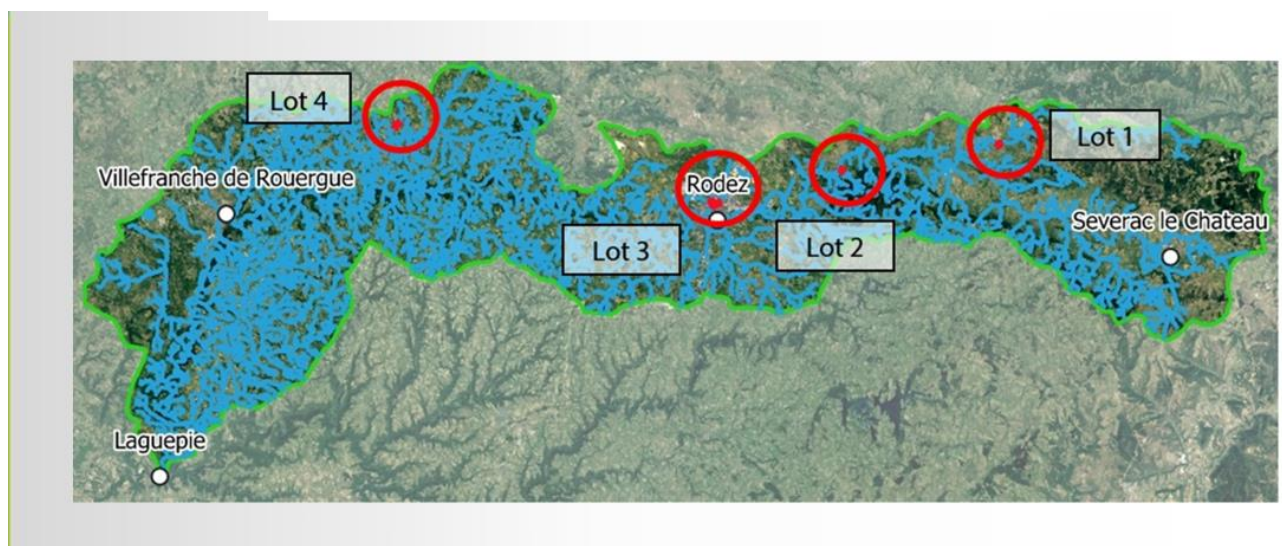
Les interventions sur la végétation



- L'Aveyron en amont de Montrozier (Comtal Lot Truyère) Maintenu
- Traversées urbaines (Causses Aubrac, Rodez agglomération et Ouest Aveyron) Maintenu
- Foyers d'espèces exotiques envahissantes historiquement traités (Multiples EPCI) Maintenu
- Intervention sur les embâcles Maintenu

Analyse des offres du marché : chantiers de renaturation 2024

Une consultation des entreprises a été lancée pour réaliser des prestations sur les chantiers de renaturation en 2024.



	entreprise COLAS	entreprise BRUEL TP	entreprise AT2P
<u>LOT N°1 : Renaturation de la Serre et du ruisseau de Coussergues (Palmas d'Aveyron)</u>	77.62	88.00	Pas d'offre
<u>LOT N°2 : Renaturation du ruisseau des Plaines (Montrozier)</u>	90.00	79.67	Pas d'offre
<u>LOT N°3 : Renaturation de l'Auterne et du ruisseau de Fontanges dans le secteur des Moutiers (Rodez)</u>	77.67	77.21	88.00
<u>LOT N°4 : Renaturation du ruisseau de la Besade (Anglars Saint Félix)</u>	79.70	87.56	88.00



Proposition bureau

L'analyse des offres a été effectuée en bureau SMBV2A. Il est proposé par le bureau d'attribuer les lots aux entreprises selon la notation ci-dessus.

6. Proposition d'activités pour 2024

Rappel des principales orientations du DOB

Fonctionnement :

- Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement
- Objectif décliner les actions du contrat de rivière Aveyron amont
- Objectif d'initier un programme d'actions prévention des inondations
- Objectif d'optimisation des co-financements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2018, de 190 000 € d'autofinancement des charges courantes de fonctionnement et des actions du contrat de rivière, autrement appelées « actions de bassin versant »
- Objectif d'identifier et valider un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions prévention des inondations

Investissement :

- Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG
- Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques : renouvellement de matériel si besoin
- Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80%
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents. En 2024 ce montant est de 192 830,02 €.

Les actions de bassin versant 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-08 DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT 2024

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer une solidarité financière à l'échelle du bassin versant (amont-aval et urbain-rural) le comité syndical peut définir les actions de bassin versant. Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

M. le Président propose d'inscrire les opérations suivantes en actions de bassin versant pour 2024 :

ANIM-1 : Animation du contrat de rivière

ANIM-2 : Animation du volet espace rural

ANIM-3 : Animation des programmes milieux aquatiques

ANIM-6 : Animation du volet prévention des inondations

ANIM : Convention Association Tarn Aveyron pour un poste partagé de Base de Données SIC

PAPI-4.2 : Convention Association Tarn Aveyron pour un poste partagé Eau Urbanisme

MAPPG-5 : Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques : tranche 2024

MAPPG-5 : Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques : tranche 2022-2023 frais de géomètre et acte administratif relatif à l'implantation des abreuvoirs solaires

MAPPG-5 : Chantiers Notre Dame suivi du chantier cadre SFN

AGRI-2 : Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane

AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau sur les bassins de l'Olip et de la Briane

AGRI-4 : Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie dans le bassin versant de de la Briane

AGRI-6 : Diagnostics haies/bocages

AGRI-7 : Animer le dispositif MAEC Mesures agroenvironnementales et Climatiques

AGRI-9 : Planter des haies

AGRI-10 : Formation sur les sols et la lutte contre l'érosion avec ciblage auprès des exploitants de l'Olip et de la Briane

AGRI-11 : Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives (lien avec action APPZEC-4)

AGRI-12 : Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques sur le bassin versant des Serènes

AGRI-13 : Diagnostics de plans d'eau dur le bassin des Serènes et de a Briane

AGRI-15 : Accompagner les exploitants volontaires sur des bilans "Cap'Agronomie"

AGRI-16 : Réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux

AGRI-19 : Réaliser une action « test » de gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex (Serènes) / Idem action BV Caussel (81)

AGRI : Convention CA 12 - divers dépenses

AGRI-20 : Optimisation foncière, préservation et gestion des zones humides du bassin des Serènes – APP ZH de l'entente sur l'eau - outil vigi foncier

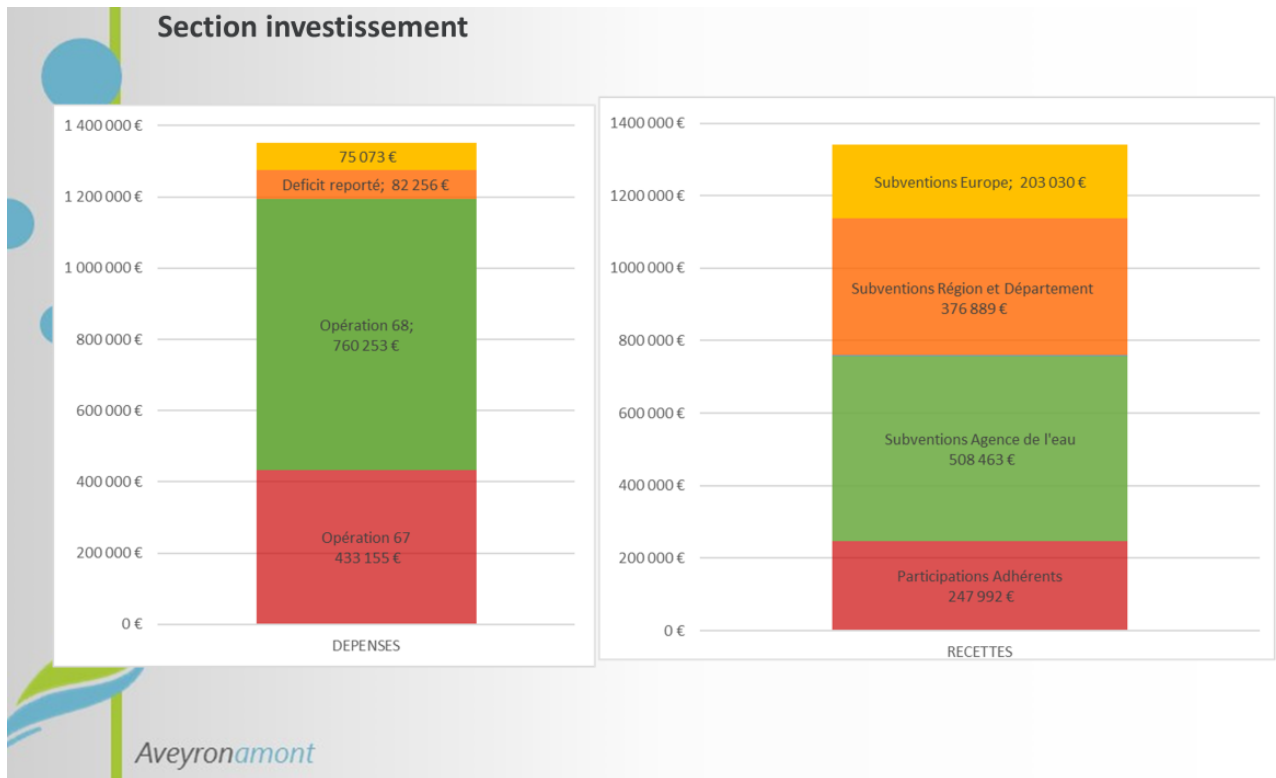
AGRI-20 : Optimisation foncière, préservation et gestion des zones humides du bassin des Serènes – APP ZH de l'entente sur l'eau

- FORET-2** : Réalisation de diagnostics forestiers environnementaux
- FORET-3** : Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques
- RESS-7** : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations au changement climatique (avec ciblage sur irrigants ou porteurs de projets d'irrigation)
- RESS-5** : Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes karstiques
- APPZEC-3** : Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoulements sur Nostre Seigne
- APPZEC-4** : Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne
- APPZEC-4** : Animation Nostre Seigne Lanta avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne
- SUIVI-2** : Réseau de suivi de la qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état
- SUIVI-3** : Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau
- IND&ART-2** : Diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global
- CONTINUE-1** : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques gestion des seuils
- CONTINUE-2** : Diagnostic et appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils
- ANIM-5** : Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant
- VALORISATION-1** : Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron
- VALORISATION-3** : Création d'outils de communication diversifiés : espace rural
- VALORISATION-3** : Création d'outils de communication diversifiés : zone urbaine
- SENSIBILI-1** : Mon école mon cours d'eau
- SENSIBILI-3** : Expérimentation avec les lycées professionnels
- SENSIBILI-4** : Organisation d'événements techniques : espace rural
- SENSIBILI-4** : Organisation d'événements techniques : zone urbaine
- SENSIBILI-5** : « boîte à outils pour partager »
- GOUV-7** : « Intégrer la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les marchés publics »
- PAPI-1.4** : Repères de crues
- PAPI-5.1** : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux
- PAPI-5.2** : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forts enjeux
- PAPI-5.3** : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités pro sur les secteurs à forts enjeux
- PAPI-1.6** : Temps fort annuel
- PAPI-1.6** : Support de sensibilisation

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

D'inscrire les opérations citées ci-dessus en tant qu'actions de bassin versant

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)



**DELIBERATION N°2024-09
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SMBV2A**

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif ;

VU la délibération n°2023-22 portant sur la nomenclature comptable M57 du syndicat, supérieure ou égale à 3 500 habitants et inférieure à 10 000 habitants, avec application de la nomenclature par nature développée et l'indication des références fonctionnelles ;

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil syndical du 21 novembre 2023 ;

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a permis aux élus de définir les grandes orientations du budget 2024, notamment l'enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours.

Monsieur le Président propose que l'Assemblée autorise à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

La présentation complète est réalisée en séance et un exemplaire est mis à disposition pour consultation.

M. le Président propose au Conseil Syndical le projet de budget 2024 du SMBV2A. Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 187 734,72 €	1 350 737,29 €
RECETTES	1 187 734,72 €	1 350 737,29 €

LE COMITE SYNDICAL :

- ADOPTE le budget primitif 2024 du SMBV2A conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération,
- APPROUVE que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.
- AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Appels à cotisations 2024

DELIBERATION N°2024-10 VOTE DES APPELS À COTISATIONS 2024 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A, et notamment son article 17,

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou à des mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

Monsieur le Président rappelle que le SMBV2A n'a pas de fiscalité propre. Le SMBV2A appelle auprès de ses membres les montants de participation nécessaires à l'équilibre de son budget et à l'exercice de ses compétences. Les EPCI-FP adhérentes sont libres soit de financer cette contribution via leur budget général soit d'adopter un produit de taxe GEMAPI qui leur permettra de financer cette participation budgétaire.

Monsieur le Président propose l'appel à cotisation suivant :

La participation concernant les actions GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI (fonctionnement). Les actions sont définies de bassin versant par la délibération 2024-8 pour un montant de 223 000 €.

Comme convenu dans les statuts du syndicat, article 17.a, cette somme est répartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

La participation concernant les études et travaux PPG GEMAPI (investissement). Les actions sont définies de bassin versant par les délibérations 2023-20 et 2024-8.

Pour rappel pendant les cinq premières années du PPG 2022-2032 l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 673 723.19 €. Il a été validé par chaque EPCI-FP adhérent au SMBV2A une enveloppe d'autofinancement annuelle, défini selon l'article 17.a des statuts du syndicat. En 2024 l'enveloppe financière est de 192 830 €

La participation concernant les études et actions PEP PAPI GEMAPI (fonctionnement) non

définies de bassin versant qui sont payés par chaque adhérents concernés pour un montant de 23 000 €.

BP version mars 2024 - au regard des actions prévisionnelles et de la population actualisée							
	Concernant les actions		A reporter de 2023 à 2024 (plantations et demandes de versements d'aides en cours)		Concernant les travaux		TOTAL
	GEMAPI COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	COMP GEMAPI COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	GEMAPI PPG report 2020	GEMAPI PPG 2021 Hors abreuvements	GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2024	
Aubrac Lot Causses Tarn	10,99 €	5,05 €	- €	- €		13,88 €	29,92 €
Aveyron Bas Ségala Viaur	7 942,88 €	3 652,06 €	- €	- €		10 030,29 €	21 625,23 €
Comtal Lot Truyère	5 033,51 €	2 314,36 €	1 773,59 €	3 630,00 €		6 356,33 €	19 107,79 €
Conques Marcillac	972,55 €	447,17 €	- €	- €		1 228,14 €	2 647,86 €
Des Causses A L'Aubrac	24 223,55 €	11 137,77 €	9 672,66 €	9 132,73 €	1000,00 €	30 589,58 €	85 756,29 €
Ouest Aveyron	32 668,83 €	15 020,83 €	4 441,00 €	2 032,50 €	8 667,00 €	41 254,30 €	104 084,46 €
Lévézou Pareloup	62,25 €	28,62 €	- €	- €		78,60 €	169,47 €
Muse et Raspes	3,98 €	1,83 €	- €	- €		5,02 €	10,83 €
Pays de Salars	4 676,86 €	2 150,38 €	- €	3 203,67 €		5 905,96 €	15 936,87 €
Pays Rignacois	8 397,82 €	3 861,24 €	- €	480,00 €		10 604,80 €	23 343,86 €
Pays Segali	8 445,98 €	3 883,39 €	- €	- €		10 665,61 €	22 994,98 €
Plateau de Montbazens	4 596,90 €		292,91 €			5 804,98 €	10 694,79 €
Brandonnet		340,50 €					340,50 €
Compolibat		448,44 €					448,44 €
Drulhe							0,00 €
Lanuéjols		500,76 €					500,76 €
Privezac		338,06 €					338,06 €
Roussennac		396,46 €					396,46 €
Vaureilles							0,00 €
Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	1 320,79 €	607,29 €				1 667,90 €	3 595,98 €
Rodez Agglomération	54 343,11 €	24 986,47 €	- €	à définir	13 333,33 €	68 624,64 €	161 287,55 €
TOTAL	152 700 €	70 121 €	16 180 €	18 479 €	23 000 €	192 830 €	473 310,10 €

LE COMITE SYNDICAL :

ADOpte les appels à cotisation présentés ci-dessus

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7. Informations diverses

Modification du tableau des emplois

DELIBERATION N°2024-11 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

VU la délibération du comité syndical du SMBV2A n°2017-5 du 5 janvier 2017 portant création du tableau des emplois dudit syndicat,

VU la délibération du comité syndical du SMBV2A 2022-34, portant modification du tableau des emplois du SMBV2A

Conformément au Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée les modifications suivantes au tableau des emplois, à compter du 01/04/2024 :

- Conformément à l'article L.4 du Code de la fonction publique précité, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.
En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le SMBV2A peut pourvoir les emplois par un contractuel.
- Etant donné qu'un agent est en détachement depuis le 01^{er} novembre 2023, l'emploi de Chargé de mission bassin versant, adjoint-direction du SMBV2A est vacant. Depuis cette date il n'y a plus de directeur -adjoint au SMBV2A.

LE COMITE SYNDICAL :

SERVICES	EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO DU POSTE Temps complet (TC) Temps non complet (TNC) Temps partiel (TP)	FONDEMENT (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un contractuel)	POSTES POURVUS					POSTES VACANTS			
						Statut de l'agent	Sexe	Temps de travail	Date création poste	Ref Delib	Depuis quelle date	Motifs	Date création	Référence
GEMAPI	Direction du SMBV2A, Chargé de mission bassin versant	Ingénieur	A	TC	L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique	Titulaire	F	TC	05/01/2017	2017-5				
	Chargé de mission bassin versant, adjoint direction du SMBV2A	Ingénieur	A	TC					05/01/2017	2017-5	01/11/2023	Détachement	19/09/2023	ARR 14-2023
	Chargé de mission bassin versant	Technicien principal de 2ème classe	B	TC		Titulaire	F	TP 80 %	05/01/2017	2017-6				
	Chargé de mission bassin versant	Technicien	B	TC		Contractuel	M	TC	13/12/2021	2021-19				
	Chargé de mission bassin versant	Technicien	B	TC							01/01/2023	Obtention concours	12/01/2023	ARR 01-2023
	Secrétaire administrative	Adjoint administratif				TC	Titulaire	F	TC	04/11/2022	2022-32			

ADOpte à compter du 01/04/2024 la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Créations d'emplois

Accroissement temporaire d'activités

1/ Poste inondation vacant

Recrutement en cours

Transition assurée par Oussema AROUS

2/ Nécessité de prévoir un appui à la direction – animation du contrat de rivière :

Prolonger le CDD de Lola DOUZOU pour décliner les actions 2024, réaliser le bilan contrat rivière et identifier les perspectives

CDD de 6 mois

AEAG aide à 70%

Autofinancement non consommé (arrêt Vincent Miquel) 9 000 € < autofinancement

CDD 6 mois 5 300 €

CDD de mission 18 mois

AEAG aide à 70%

Autofinancement non consommé : € ? au regard des nouvelles modalités d'aides de l'AEAG ?

Aveyronmont

Pas d'évolution de l'autofinancement la masse salariale

DELIBERATION N°2024- 12
CREATION D'EMPLOIS NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°2023-21, portant création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Président propose de créer des emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'organisation et l'animation du PEP-PAPI et un renfort sur l'animation du contrat de rivière.

LE COMITE SYNDICAL :

Décide la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'ingénieur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions d'animateur du PEP-PAPI, à temps complet.

Décide La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions d'animation du contrat de rivière, à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2024-13
ANIM-1, APPUI A L'ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT - ANNEE 2024 et 2025 – 24 mois

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de la mission d'appui à l'animation 2024 et 2025 du contrat de rivière Aveyron amont. Les missions prévues sont : le bilan du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 et les l'identification des perspectives d'actions après 2025.

Ceci reprend correspond au cout d'un poste de chargé de mission sur 24 mois soit 91 600 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission de 24 mois (70 500 €), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (14 100€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 70% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (64 120 €), et 30% d'autofinancement (27 480€)

LE COMITE SYNDICAL :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,
- AUTORISE le président à actualiser le plan de financement
- PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Marion Sudres informe l'assemblée que le prochain Conseil Syndical se tiendra entre les mois de juin et septembre 2024.

Le Président lève la séance à 17h15